



Fédération Départementale
Des Chasseurs du Finistère

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE
BILAN MORAL, BILAN FINANCIER, BILAN D'ACTIVITÉ ET INTERVENTIONS
DES PERSONNALITÉS



CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU / 06 AVRIL 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE

DU SAMEDI 06 AVRIL 2019 À CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU

ACCUEIL & OUVERTURE / LE PRÉSIDENT

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR / LE PRÉSIDENT

APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018 & QUITUS / LE PRÉSIDENT

BILAN MORAL I / LE PRÉSIDENT

Approbation de la cooptation de Monsieur Jean-Michel DURAND : **Vote**

BILAN FINANCIER / LE TRÉSORIER

Présentation des comptes de résultats et des comptes dégâts : LE TRÉSORIER

Présentation des bilans actif et passif : LE TRÉSORIER

Certification des comptes : LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Approbation des comptes de l'exercice clos et affectation du résultat: **Vote**

Présentation du budget prévisionnel : LE TRÉSORIER

Approbation du budget prévisionnel : **Vote**

Tarification de la validation annuelle 2019-2020 : **Vote**

BILAN D'ACTIVITÉ / LE SECRÉTAIRE

Synthèse des actions et des réunions de secteurs

Présentation des dates de formations

Approbation du bilan d'activité : **Vote**

Présentation des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2019-2020

Approbation des dates : **Vote**

INTERVENTIONS DES ASSOCIATIONS & PERSONNALITÉS I

Maître GICQUEL / Avocat de la Fédération

Mickaël PERENNEZ / Rallye d'Armor

BILAN MORAL II & PROJETS / LE PRÉSIDENT

Approbation du bilan moral : **Vote**

INTERVENTIONS DES ASSOCIATIONS & PERSONNALITÉS II

Willy SCHRAEN / Président de la Fédération nationale des chasseurs

NOUVELLES MOTIONS / LE PRÉSIDENT

Présentation des nouvelles motions

Approbation des nouvelles motions : **Vote**

CONCLUSION / LE PRÉSIDENT

INTERVENTIONS DES ASSOCIATIONS & PERSONNALITÉS III

Philippe QUILLAY / Responsable du SD ONCFS

André SERGENT / Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Richard FERRAND / Président de l'Assemblée nationale, député du Finistère

CLÔTURE

ACCUEIL

Mesdames, Messieurs, Chers amis, chasseurs et non chasseurs respectueux de notre passion,

Soyez les bienvenus en cette salle qui vous est désormais familière. Les réunions de secteurs ont précédé comme à l'accoutumée notre Assemblée générale, au cours desquelles ont été longuement développées les différentes actions et orientations de la Fédération. La participation des chasseurs avec les administrateurs à ces rencontres a été massive, ce qui a favorisé des échanges nombreux et fructueux.

Pour nous accompagner aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous des représentants du monde de la chasse, et des structures avec lesquelles nous travaillons au quotidien. Nous avons également l'honneur d'accueillir certaines personnalités :

Monsieur Richard FERRAND, président de l'Assemblée nationale et député du Finistère

Monsieur Alain CASTANIER, secrétaire général de la Préfecture du Finistère

Monsieur Philippe QUILLAY, responsable du Service départemental de l'ONCFS, représentant la délégation Bretagne - Pays de la Loire

Monsieur GUILLAUME HOFFLER, chef du Service eau et biodiversité à la DDTM

Monsieur Loïc GOUYET, représentant de la DDPP 29

Monsieur Willy SCHRAEN, président de la Fédération nationale des chasseurs

Monsieur André SERGENT, président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Monsieur Thierry MERRET, président de la FDSEA 29

Monsieur Charles NOBLET, représentant la Fédération départementale de la pêche

Monsieur Denis PINCHON, président des lieutenants de l'ouvrier

Monsieur Pierre KERSUAL, président de l'AFACCC du Finistère

Maitre Vincent GICQUEL, avocat de la Fédération

Je remercie d'ores et déjà la société de chasse « la Diane » de Châteauneuf-du-Faou et notre vice-président Laurent TOUTOUS pour l'organisation de cette journée.

Je remercie enfin Monsieur le maire de Châteauneuf-du-Faou, **Monsieur Jean-Pierre ROLLAND** et son adjoint **Monsieur Jean-Claude MALTRET**, qui nous accueillent avec beaucoup de gentillesse depuis plusieurs années. Le mot du maire.

Avant de dérouler l'ordre du jour nous rendons usuellement un hommage à nos camarades chasseurs disparus. Ainsi, prenons un instant pour nous recueillir et saluer leur mémoire. Je vous invite, donc, à vous lever et à observer une minute de silence.

ORDRE DU JOUR

Vous avez reçu préalablement un projet d'ordre du jour, le voici détaillé :

- En premier lieu, approbation du PV de l'Assemblée générale 2018 et quitus au président.
- Puis viendra la lecture de la première partie de mon rapport moral.
- Rapport financier ensuite, avec les interventions de notre trésorier Monsieur François PERNEZ, et de notre commissaire aux comptes Monsieur Dominique DENIEL.
- Monsieur Joël LE BEUZE, notre secrétaire, nous présentera le bilan d'activité, la synthèse des réunions de secteur et le projet des dates d'ouverture et de clôture de la campagne 2019-2020.
- Par la suite, nous entendrons avec intérêt les interventions de Maître GICQUEL, avocat de la Fédération et Monsieur Mickael PERENNEZ, maître d'équipage du Rallye d'Armor.
- J'achèverai ensuite mon bilan moral, après lequel nous aurons le grand privilège d'entendre le président de notre Fédération Nationale, monsieur Willy Schraen.
- Enfin, après avoir étudié deux nouvelles motions soumises au vote de l'Assemblée, nous aurons l'honneur de clore cette matinée par les interventions des représentants de l'ONCFS et de la Chambre d'agriculture, et enfin de Monsieur le président de l'Assemblée nationale.

APPROBATION DU PV DE L'AG 2018, ET DIVERSES DISPOSITIONS

Conformément aux dispositions statutaires de notre Fédération, je vous demande si vous avez des observations à formuler quant au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2018.

À toutes fins utiles je vous rappelle les dispositions de l'article 5 du Règlement intérieur de la Fédération des Chasseurs qui stipule :

« Les statuts déterminent expressément le mode de scrutin à bulletin secret pour l'élection des membres du Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Pour tout autre objet le scrutin se fera à main levée ».

Je sou mets donc à votre approbation le procès-verbal de l'Assemblée générale, dont la consultation était libre sur notre site internet depuis le 11 janvier 2019, un courrier, daté du 29 janvier, vous a été adressé pour vous en informer.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

Je vous invite également à donner quitus au président pour engager la Fédération dans toutes les opérations nécessaires à son bon fonctionnement : achats, donations ou échanges de biens immobiliers, ainsi que toute action en justice.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

Aucune question n'a été posée dans le cadre des dispositions réglementaires et statutaires.

BILAN MORAL I

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Lors de l'Assemblée générale de notre association, la Fédération vous rend compte de son action, de la tenue de ses engagements et du respect de ses valeurs. Nous soumettons à votre jugement la qualité de notre travail, et espérons qu'il sait aider votre pratique de la chasse, vous accompagner dans la gestion de votre association et vous donner satisfaction au quotidien.

Et ce travail n'a pas manqué d'être conséquent ces derniers mois, alimenté notamment par les thématiques d'importances que sont la **réforme de la chasse** et le spectre de la **peste porcine africaine**. Ces sujets ont été largement relayés et à juste titre au vu de leurs conséquences probables. Et par là, nous espérons que cela serve à ce que le grand public et certains médias comprennent enfin à quel point nos structures et notre activité constituent des chevilles ouvrières de la bonne gestion des territoires, gestion invisible aux yeux de nos contemporains quand elle est réussie.

DYNAMIQUE DANGEREUSE & RISQUES SANITAIRES

Vous ne serez pas étonnés de savoir que le sujet qui aura mobilisé le plus les services de la Fédération cette année est le sanglier. La tendance à l'augmentation, observée dans notre département depuis plusieurs années, se confirme toujours. Et, ne nous voilons pas la face, au-delà d'un certain nombre de sangliers sur un territoire, tout devient compliqué !

C'est pourquoi, comprenons-nous bien, **l'équilibre agro-sylvo-cynégétique** étant la mission primordiale et d'utilité publique que l'État a voulu nous confier, nous ne restons pas simples observateurs face à cette dynamique.

L'année passée, à cette même place, nous l'évoquions déjà. Et nous nous mettions en garde contre les **risques encourus par le développement de l'espèce**, et je les répète : dégâts, collisions, risques sanitaires, sécurité à la chasse, mauvaises relations sociales, abandon du petit gibier, etc. Le Finistère, qui était jusqu'alors relativement épargné par ces embarras, réagit avec promptitude et détermination. Je ne souhaite pas entrer en guerre contre le sanglier, c'est une espèce remarquable et elle doit pouvoir s'épanouir dans notre département. Mais je souhaite que chacun prenne bien conscience qu'avec elle, l'équilibre est fragile. Nous en sommes encore à des effectifs corrects, faisons en sorte que cela le reste.

D'autant que depuis un an, il nous faut compter avec l'épidémie de **peste porcine africaine aux portes du territoire français**. Nous sommes en limite d'une crise économique d'ampleur, empêchée aujourd'hui par le travail remarquable de nos amis des départements des Ardennes, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, qui tentent de prémunir la France de la contagion par la pose de clôtures et l'instauration de la « zone blanche ». À ce jour, **aucun sanglier n'a été trouvé contaminé sur le territoire français**. Malgré cela, la crainte légitime subsiste au sein du monde agricole et des chasseurs, cette maladie pouvant être aisément transportée via d'autres supports.

À ce sujet, rappelons qu'il y a deux ans, alors même que la peste porcine ne menaçait pas encore et que les prélèvements de

sangliers n'en étaient qu'à quelques centaines, la Fédération débutait l'élaboration de son « **Plan de maîtrise Sangliers** », non de gestion, mais bien de maîtrise, qui aura été approuvé ensuite en CDCFS. Malgré notre plus petite population de sangliers de France, et un montant d'indemnisation de dégâts réduit, la Fédération avait alors voulu anticiper cette dynamique. C'est, je crois, la suite logique du choix qu'il faut mettre au crédit de notre Fédération et de mes prédécesseurs, de **ne pas jouer à des jeux dangereux avec cette espèce**. Depuis, nous avons, Fédération et chasseurs sur le terrain, redoublé d'efforts pour contenir cette progression.

Et ce qui semble dire que nous sommes dans le vrai est le récent souhait de la préfète de région d'établir, à l'échelle de la Bretagne un « Plan de maîtrise du Sanglier »... tient donc !

Concernant la peste porcine, la Fédération a voulu agir rapidement, et s'est associée au plus tôt avec les services de l'État (Préfecture-DDPP-DDTM) et les représentants des intérêts agricoles (Chambre d'agriculture et FDSEA section porcine) pour communiquer largement sur les mesures de précautions à tenir. Tous les services concernés restent en alerte. Et à cette occasion, il faut souligner, la réactivité et l'accompagnement des services de la FNC.

Concernant les « zones-refuges », là encore nous n'avons pas attendu la peste porcine pour agir. Les réunions de concertation se multiplient depuis quatre ans dans les territoires, avec les sociétés localement, ainsi qu'avec le Conseil départemental, pour tenter de décanter certaines zones. Ce qui fut fait dans de nombreux sites avec succès. Je dois d'ailleurs, **souligner la qualité du dialogue que nous entretenons avec le Conseil départemental comme avec le Conservatoire du Littoral**, et avec lesquels nous parvenons à organiser, dans ces sites touristiques, des actions garantissant la sécurité de tous.

Mais ces espaces ne sont pas les seuls concernés, les friches et fonds de vallée, comme les zones périurbaines où il est difficile d'intervenir, explique une partie du phénomène. C'est pourquoi beaucoup ont aussi bénéficié d'une action de la part des sociétés locales, ce qui a permis de **répondre aux sollicitations du monde agricole** dans la plus part des secteurs.

Aujourd'hui, nous n'observons **pas d'explosion des prélèvements comme nous le craignons, ni d'augmentation des dégâts**, ce dont nous pouvons nous féliciter. C'est un travail de longue haleine qui permettra de maintenir ces bonnes conditions, alors continuons ainsi !

SÉCURITÉ : APPRENTISSAGE ET VIGILANCE

Avec le développement du grand gibier dans notre département, ce sont d'autres techniques de chasse et surtout de **sécurité à la chasse qu'il faut appliquer**. Côté national, les résultats vont dans le bon sens et montre encore une diminution des accidents. 7 morts sont toutefois à déplorer.

En Finistère pas d'accident mortel depuis de nombreuses années... espérons que cela continue ! **Mais espérer ne suffit pas lorsqu'on parle de sécurité**. C'est pourquoi la Fédération poursuit ses formations « sécurité à la chasse », et notamment à la chasse en battue du grand gibier, qui n'est pas traditionnelle en Finistère. Aussi je demande à tous ceux qui n'ont pas encore suivi la formation de

s'inscrire. Il y a de la méthode et de la rigueur à avoir, surtout à balle ! N'attendons pas l'accident ! Il n'y a pas de honte à retourner à l'école de la chasse, même à un âge avancé. Il n'y a aucune honte à avoir quand on parle de sauver des vies.

Je profite de ce sujet pour saluer **l'arrivée de Monsieur Philippe QUILLAY**, à la tête du service départemental de l'ONCFS, à la suite de Monsieur Yannick JAOUEN. Je vous souhaite, en notre nom à tous la bienvenue dans notre département. Je sais à quel point nos structures respectives portent au plus haut l'exigence de sécurité, et nous aurons l'occasion d'en parler ensemble.

HOMMAGE À NOTRE AMI

Il y a les sujets, d'importance bien sûr, comme ceux dont nous venons de parler et en faveur desquels nous focalisons toute notre attention et notre énergie au quotidien. Et il a parfois d'autres événements qui viennent nous rappeler à l'essence de la vie.

C'est ainsi que nous avons connu en août 2018 la douloureuse perte de notre ami Paul Guiavarc'h, administrateur du secteur de Landerneau depuis 1996. Cette perte est immense pour la fédération et la chasse finistérienne car, en plus du plaisir que nous avons à le connaître et à travailler avec lui, Paul était un fervent défenseur de la cause du lapin de garenne.

En compagnie de notre spécialiste de l'espèce, Pascal Bihannic, sa témérité avait permis de diffuser une gestion raisonnée et durable du lapin tant dans l'aménagement des territoires que dans sa chasse.

C'était un vrai gestionnaire, au sens noble terme, cherchant toujours à adapter la chasse au gibier et non l'inverse. Nous ne pouvons qu'espérer que ton exemple aura inspiré nombre d'entre nous.

Aujourd'hui, afin que le siège du secteur de Landerneau ne reste pas vacant, la Fédération a choisi de procéder par cooptation et de nommer Monsieur Jean-Michel Durand au conseil d'administration du 25 février dernier. Bienvenue à lui.

Dans ce cadre, et conformément à nos dispositions statutaires, je sou mets à votre approbation la cooptation de Monsieur Jean-Michel Durand en tant qu'administrateur du secteur de Landerneau.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

Je poursuivrai ce bilan moral dans un second temps, pour l'heure je cède maintenant la parole à Messieurs François PÉRNEZ, notre trésorier et Dominique DENIEL, commissaire aux comptes, pour notre rapport financier.



BILAN FINANCIER ET D'ACTIVITÉ

BILAN FINANCIER 2017/2018

Présentation du bilan financier par Monsieur François PERNEZ, le Trésorier, puis certification des comptes par Monsieur Dominique DENIEL, commissaire aux comptes.

Après avoir entendu le rapport financier par le trésorier, et la certification des comptes par le commissaire aux comptes, je vous demande d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30/06/2018 et d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 31 064 € : au compte de réserve de gestion pour 31 064 €

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

PRÉVISIONNEL FINANCIER 2019/2020

Présentation du prévisionnel par le trésorier, Monsieur François PERNEZ. Après avoir entendu le trésorier, je vous demande d'approuver le prévisionnel pour l'exercice 2019/2020.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

TARIFS DE LA VALIDATION 2019/2020

Concernant les tarifs 2019/2020, je dois porter à votre connaissance quelques précisions préalables.

Concernant le prix de la cotisation départementale, nous proposons une augmentation de 1€ pour compenser la diminution du nombre de permis, comme il se fait usuellement.

Concernant les frais de dossier, nous avons adopté l'année précédente deux tarifs : un à 6€ pour les frais papiers, l'autre à 5€ pour les frais par internet. Ceci pour inciter les chasseurs à utiliser la voie électronique. Cependant, suite à la réforme de la chasse, et notamment de l'adoption du permis national à 200€, le risque de voir naître des pratiques concurrentielles entre Fédérations, sur les frais de dossiers, était à anticiper. C'est pourquoi le congrès de la Fédération Nationale du 20 mars dernier a voté la mise en place, pour tout permis national, des frais obligatoires de 5€. De ce fait, et afin de faciliter les manipulations administratives, la Fédération du Finistère a choisi de généraliser ce tarif et de revenir sur la disposition précédente. Le tarif des frais de dossier est donc unique en Finistère à 5€.

Cotisation départementale 2019/2020 : 68 €

Tarif frais de dossier unique 2019/2020 : 5 €

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

BILAN D'ACTIVITÉ

BILAN DES REUNIONS DE SECTEURS

Monsieur Joël LE BEUZE, notre secrétaire, va désormais prendre la parole pour nous résumer les grands travaux réalisés par la Fédération cette année, ainsi que vous proposer une synthèse des réunions de secteurs.

Monsieur le président de la FNC, Mesdames, Messieurs bonjour à tous. Je vais vous présenter le rapport d'activité avec les bilans cynégétiques ainsi que les thématiques exposées lors des réunions de secteurs.

D'abord merci aux professionnels de la Fédération pour la préparation du Power Point, présenté lors des réunions de secteurs, ainsi qu'à l'ensemble des administrateurs de s'être investis lors de ces présentations et à Joël Quaran d'avoir assuré la logistique. Merci encore aux chasseurs pour leur très forte participation à ces réunions, la plus forte de ces dernières années.

1- Le lapin de garenne

La saison a été mauvaise à cause de l'impact des épizooties (RHDV2, myxomatose et coccidiose), dans le nord et aussi dans le sud. Sur certaines communes où le lapin est très touché par les épizooties il est nécessaire de se reposer la question de son statut nuisible. Lors du CA du 11 septembre 2017 le Président avait répondu à cette interrogation en disant que si les agriculteurs et chasseurs étaient d'accord, le statut pouvait être reconsidéré localement gibier. Par ailleurs notre Président a écrit aux instances nationales pour expliquer la situation du lapin dans notre département. Une rencontre sur le lapin a été réalisée en effet le 2 mars à Ploudaniel avec les spécialistes du lapin que sont Stéphane Marchandeu pour l'ONCFS et Pascal Bihannic pour la FDC 29.

2- Le lièvre

Dans les communes où la gale du renard sévit, le nombre de lièvres a été multiplié, jusque par 4 en trois ans. Cela a été globalement une très bonne saison pour le lièvre.

N'oubliez pas de faire parvenir vos demandes de plans de chasse Lièvre avant le 31 mai, à la Fédération.

3- La bécasse des bois

Nous venons de vivre une très bonne, voire exceptionnelle année bécasse avec un très bon âge ratio jeune/adulte de 85% et donc une bonne reproduction et un Indice d'Abondance Nocturne (IAN) qui a dépassé les 6%, au-delà de la moyenne des 10 dernières années.

4- Le gibier d'eau et pigeon ramier

Les vents portants nord, nord/est ont permis une bonne migration de colverts et sarcelles puis des autres espèces : siffleurs, souchets, pilets, ce qui a permis de belles chasses.

Pour le Pigeon la saison a été meilleure que l'an passé avec aussi des vents portants.

5- Le faisan de Colchide

Sur les 4386 ha du GIC Faisan de Cornouaille nous avons en 2018, compté 3 coqs aux 100 ha et sommes passés au 30 mars 2019 à 48% d'augmentation de coqs recensés soit près de 5 coqs aux 100 ha ce qui est une belle progression, due à 2 facteurs, d'abord aux chasseurs qui s'occupent de l'agraineage, du piégeage et à la prédation en recul avec la gale du renard. D'autres secteurs du département ont aussi de belles évolutions de populations avec par exemple une société de moins de 600 ha n'étant pas en gestion avec

quand même 12 compagnies de sauvage et beaucoup de faisans sur le terrain.

6 - Le chevreuil

Nous avons demandé aux gestionnaires que ceux-ci soient réactifs dans les demandes d'attributions face aux baisses de populations et réactifs aussi dans le cas de risques de dégâts aux cultures sensibles, sapins de Noël et plantations. Globalement le chevreuil est en augmentation dans le département et nous devrions approcher les 5000 attributions de bracelets pour l'année à venir. Pour le moment il n'y a toujours pas d'explications aux cas de mortalités sur une partie du secteur de la société de Crozon, les recherches se poursuivent conjointement avec des labos. Du côté de Scaër, les relations entre les sociétés de chasse et de la société Greencap (sapins de Noël) se sont nettement améliorées et un article commun entre chasseurs et producteur de sapins devrait sortir dans le Chasseur Finistérien. Soyez quand même vigilants sur les autres communes où la société Greencap ou autres sociétés ont des plantations Chateaufeuil, Laz, Saint Goazec,...

7 - Le cerf

Les prélèvements ont été de 7 cervidés l'an passé, cette année nous sommes passés à 12 prélèvements, si pour notre département c'est un record, pour nos voisins ce sont des centaines d'animaux qui sont prélevés chaque saison. N'ayant pas de traditions de chasse aux cerfs dans le département nous avons mis en place une formation cervidé il y a 2 ans qui a donné satisfaction aux sociétés et chasseurs. Lors des comptages nocturnes cerfs sur les parcours sud/est et nord/est, il a été vu des animaux ce qui n'était pas le cas l'an dernier pour ce dernier parcours. Sur le secteur centre Motreff en liaison avec les 2 autres départements, 5 parcours, 2 pour le 56, 2 pour le 22 et 1 pour le 29, il a été vu 104 animaux sur 4 soirs en 2018 et 219 animaux sur aussi 4 soirs en mars 2019, soit le double. Cette année nous devrions avoir une vingtaine d'attributions dans le département avec quelques bracelets différenciés.

8 - Le sanglier

De 928 prélèvements l'an passé nous devrions passer aux environs de 1000 cette dernière saison avec une cinquantaine prélevés en mars. Le 27 mars 2018 nous avons eu une CDCFS spécialisée sanglier en prévention de la peste porcine africaine pour laquelle nous avons exposé le travail de notre Fédération pour un plan de maîtrise du sanglier. Depuis Madame la préfète de région s'est saisie du dossier avec la DRAFF et le plan de maîtrise sanglier départemental que nous avons initié est devenu régional. Il est clair que tout doit être mis en œuvre pour éviter que cette PPA n'arrive chez nous car toute la filière porcine serait impactée avec des milliers d'emplois en question.

9 – Les dégâts de grand gibier

Pour les dégâts du grand Gibier nous sommes passés pour le chevreuil de 75000€ l'an passé à 500€ pour cette année et pour le sanglier de 26000€ à 38000€, pas de dégâts de cerf. Il y a des dossiers en cours sur des dégâts aux pépinières et sapins de Noël par les chevreuils, nous avons provisionné de l'argent à cet effet. Je voulais aussi remercier tous les chasseurs et sociétés qui font des efforts de prévention afin de limiter les dégâts de chevreuils, cerfs et sangliers, c'est important.

8 – Les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)

La liste des 6 espèces nuisibles du groupe 2 devrait être reconduite pour une période de 3 ans grâce aux dossiers construits et étayés par nos professionnels, merci à eux. Cette reconduction a été votée en CDCFS à l'unanimité des membres y compris des associations environnementalistes, nous pouvons que nous en féliciter. Attendons la réponse du ministère.

Pour le choucas espèce protégée en forte à très forte progression, il est prévu dans un premier temps de prélever 7000 oiseaux dans le département, car ils causent de gros dégâts aux exploitations agricoles et avec en plus des risques de santé publique par le bouchage des cheminées. Sur les 7 secteurs définis sur le département où il y a de fortes concentrations, il vient d'être mis en place un secteur pilote sur le secteur de la communauté de communes de Quimperlé dont je vais vous donner quelques informations, les autres secteurs devraient suivre. Pour les 16 communes il a fallu d'abord chercher 32 tireurs (sans vexer les sociétés que nous ne sollicitons pas) et une douzaine de piégeurs et coordonner tout cela avec 16 représentants des agriculteurs, un par commune, ainsi qu'avec les élus, la mise en place de 3 bacs d'équarrissage dans 3 communes pour les oiseaux, c'est aussi un début de solution pour les déchets de venaison. Lors de cette réunion de coordination et de concertation sous l'égide de la DDTM à Mellac, étaient présents 31 des 32 tireurs et 12 des 13 piégeurs ce qui est un signal très fort de mobilisation, ceux-ci vont fonctionner dans un cadre très précis avec l'arrêté individuel, le code de bonne conduite, le carnet de prélèvement ce qui est une première en France. Je profite de remercier tous les chasseurs et piégeurs qui s'étaient rendus disponibles pour cette réunion, donc bravo à eux. Ces actions vont s'effectuer sous l'autorité des services de l'état. Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs de cette opération et en particulier Guillaume Hoefler et son équipe de la DDTM pour leur engagement et leur coordination, je ne serais pas complet si je ne saluais pas aussi Monsieur le préfet pour son implication sans laquelle rien n'aurait été possible, merci Monsieur le préfet.

9. Le sanitaire

La présentation des diverses épizooties et pathologies ont été présentées en réunion de secteur par notre ami administrateur, le docteur vétérinaire Pierre Menez.

10. Les informations

L'enquête tableau de chasse vous a été adressée par mail pour ce qui ont une adresse mail, merci d'y répondre rapidement. L'espace adhérent va aussi monter en puissance en 2019.

Soyez très vigilants sur ce que vous publiez sur les réseaux sociaux, cela peut être utilisé contre nous chasseurs.

11. La sécurité

C'est très important, il y a encore quelques places aux sessions de formations sécurité.

12. Le planning des formations à venir

Le planning et le tableau des formations vont vous être présentés rapidement.

13. Les dates d'ouverture et de fermeture

Ces dates vous ont été présentées dans les réunions de secteurs.

Je vous remercie de votre attention.

Après avoir entendu le secrétaire, je soumetts au vote l'approbation du bilan d'activité.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE 2019/2020

Passons maintenant à la proposition des dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison prochaine.

Nous soumettons au vote de l'assemblée générale les propositions des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2019-2020 présentées par le secrétaire :

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

INTERVENTIONS I

Maître GICQUEL/Avocat de la Fédération

Maître GICQUEL, avocat de la FDC29 évoque ses missions. Passionné de chasse, qu'il pratique depuis ses 16 ans, voilà 31 ans qu'il valide son permis. Basé à Vannes, il a, en premier lieu, été l'avocat de la FDC56. Il précise que son expérience personnelle de la chasse est un atout pour sa mission auprès de notre Fédération tant du fait de sa connaissance de la réglementation que des pratiques de chasse et de la gestion des espèces.

Il est avocat de la Fédération départementale des chasseurs du Finistère depuis 4 ans et intervient sur le plan judiciaire comme sur celui du conseil. Il précise que le droit de la chasse est très compliqué, notamment concernant les règles de sécurité et la pratique, et certains mauvais chasseurs peuvent tenter de tromper les magistrats et les procureurs.

Les interventions de la Fédération se font au soutien de l'action publique, c'est-à-dire pour soutenir les poursuites organisées par le procureur de la République. Les procédures s'appuient sur des procès-verbaux de grande qualité établis par les gardes de l'ONCFS et permettent de sanctionner les chasseurs. Néanmoins à l'occasion d'une audience il est nécessaire d'éclairer les magistrats, notamment sur les règles de sécurité, pour laquelle les chasseurs doivent être irréprochables. C'est dans ce cadre qu'intervient l'avocat de la Fédération.

Son autre rôle est celui d'accompagner les sociétés, détentrices d'un contrat de service, pour les préjudices dont elles sont victimes. Et il évoque l'exemple d'une chasse communale victime de divagation de chiens par des riverains. La Fédération s'est portée partie civile et des dommages et intérêts qui ont été obtenus.

Il y a aussi nécessité de défendre des chasseurs poursuivis. Il évoque le cas d'un accident mortel dans le Morbihan où un chasseur, violant toutes les règles de sécurité, avait atteint un autre participant. Le FDC56 l'avait alors mandaté pour assister les responsables de la société qui avaient, eux, su respecter les règles d'organisation.

Enfin, son rôle complémentaire est d'épauler les techniciens et les administrateurs dans le conseil concernant la rédaction des baux de chasse, mais aussi en matière de droit des associations qui est jurisprudentiel, et par ce fait, très complexe.

Mickaël PERENNEZ / Rallye d'Armor

Mickaël Perennez est le délégué régional de la société de vénerie et le maître d'équipage du Rallye d'Armor. Il est présent pour évoquer les épisodes difficiles de perturbation des chasses par des activistes. Il dénonce une partie de la société qui a une vision erronée de la nature parce qu'elle ne la pratique plus, et sont loin des valeurs rurales que nous connaissons. Il évoque, dans la même veine, l'exemple des campagnes de sauvegarde du Rat à Paris.

Aujourd'hui ce sont des modes de chasse et des modes de vie qui sont attaqués, et notamment la vénerie et la chasse aux chiens courants. Cet hiver, les activistes de AVA (Abolition Vénerie Aujourd'hui), groupe composé de plusieurs mouvances, sont venus harceler notre équipage. Ils souhaitent la disparition de la chasse,

mais aussi des boucheries, les poissonneries des abattoirs, des courses hippiques, etc.

Ces collectifs n'ont pas d'existence propre, d'où la complexité de les saisir par la justice. Ils sont financés principalement par des dons, et des sociétés américaines qui injectent de l'argent pour déstabiliser l'économie agricole. La pression est énorme entre ces activistes et le monde rural.

Ils utilisent le mensonge, la désinformation, la diffamation, la provocation comme système de communication. Ils s'infiltrent et tournent autour des chasses et des relais de chasse pour mettre les chasseurs en difficulté, les insulter, les pousser, les provoquer. Ils filment et montent des portions de films à charge pour les diffuser dans des émissions de télévision. La multiplication des groupes Facebook est inquiétante, ces groupes ayant beaucoup d'avance sur le monde de la chasse en termes de communication. Et malheureusement, les médias se nourrissent de ces sites où la chasse a été trop longtemps absente.

Concernant leurs pratiques, il a été constaté que des chiens ont été volés. Ces chiens volés sont, au mieux, envoyés dans des refuges officiels où ils peuvent être récupérés contre paiement, ou au pires dans des refuges secrets. Un épisode très dangereux a failli dégénérer récemment lorsque ces activistes, dans leur course, sont arrivés face à une ligne de tir.

Pour le moment, c'est surtout la chasse aux chiens courants qui est attaquée, mais la chasse à tir ne le sera pas moins dans l'avenir. Nombre d'équipages ont été visités, à titre d'exemple la « Futaie des Amis » de Compiègne, a été visitée 43 fois sur une soixantaine de chasse, le Rallye de Bretagne, 26 fois.

Du fait de ces attaques, la société de vénerie se structure et met en place sa communication régionale. Elle souhaite aussi rassembler le maximum d'informations à ce sujet. L'enjeu internet sera développé cette année avec un budget conséquent. Des vidéos seront montées car ce sont des outils plus porteurs que des postes ou des articles. Les dernières vidéos publiées ont été vues entre 100 000 et 150 000 fois en trois jours. Le soutien de la FNC et des Fédérations sera nécessaire pour y parvenir.

Le volet réglementation sera aussi abordé. La société est désormais très intolérante à certaines pratiques et pour éviter d'intensifier la polémique, la société de vénerie travaille avec la FNC pour qu'il ne soit plus possible de servir un animal près des zones urbanisées. Des marcheurs ont été aussi mis en place dans les chasses (suiveurs, veneurs, chasseurs à tir), pour aider les veneurs à encadrer les chasses mais aussi pour filmer les anti-chasses. Cela a pour effet de calmer les choses.

Les veneurs sont aujourd'hui les premiers remparts de la défense de la chasse, pour autant tous les modes de chasse doivent se serrer les coudes, ainsi que l'ensemble de la ruralité. D'où la création de l'Association de Défense de la Ruralité et de ses Traditions, qui a rassemblé près de 3000 personnes en à peine 3 semaines à Paimpont.

Mickaël Perennez clôt son intervention en précisant que demain, si nous voulons exister et que nous souhaitons poursuivre notre passion et notre mode de vie, il est impératif d'être solidaire, car ce combat n'est pas fini. Merci de soutenir ce mouvement.

BILAN MORAL II ET PROJETS

CHASSE BASHING

Merci messieurs. Michaël PERENNEZ nous a évoqué à l'instant un problème à ne surtout pas ignorer, ni sous-estimer. Tu le dénonçais aussi Willy, à l'occasion du congrès il y a quelques jours, je veux bien sûr parler de ce qu'on appelle de nos jours le « **chasse-bashing** », autrement dit, le dénigrement systématique et à grande ampleur de notre activité, que ce soit dans certains médias ou dans les réseaux sociaux.

Le problème avec le chasse-bashing, au-delà de l'image exécrationnelle et injuste qu'il donne de nous, **est qu'il empêche la transmission**. Combien de nos jeunes subissent les foudres de leurs contemporains après avoir dit qu'ils chassaient ? Et combien d'autres souhaiteraient s'y mettre, mais ont du mal à faire le pas, par peur de représailles ? La diminution du nombre de chasseurs, c'est aussi ça.

Car en effet, si tous nos concitoyens avaient la connaissance, du temps, de l'énergie, de l'argent investis par les chasseurs, pour le bien commun, sans nul doute que nous n'aurions pas à faire face à une opposition latente. En ce qui me concerne, je connais peu d'activités qualifiées de « loisir », capables de mobiliser tant de bénévoles, au sein de tous les territoires et d'agir pour permettre de **préserver les équilibres**. Les **équilibres agricoles** d'abord, cette année en a été un bel exemple tant pour les dégâts que pour le sanitaire. Les **équilibres sylvicoles** encore, quand avec le Plan Régional Forêt Bois, les représentants bretons des chasseurs ont répondu présents dans la recherche de consensus bien pensés. **Équilibres écologiques** enfin, par la volonté de généraliser nos compétences dans la sauvegarde des écosystèmes.

Attention, je ne suis pas en train de dire que tous les chasseurs sont parfaits et que c'est ailleurs qu'il faut regarder et trouver toutes les raisons de nos difficultés. **Non, nous devons aussi nous regarder en face et avoir le courage de changer ce qui doit l'être**. Mais la tromperie et les médisances permanentes, il nous faut les refuser avec force !

Alors que faut-il faire ? **Communiquer** bien sûr, sur ces aspects méconnus, trop longtemps nous sommes restés dans l'entre soi, sans vouloir voir les évolutions de notre société. **Expliquer** toujours, aux jeunes générations surtout qui ne sont plus connectés aux territoires et ne comprennent pas nos prérogatives. **Innover** enfin, **innover et questionner** nos habitudes.

La préservation des équilibres ne tiendra qu'à la pérennité de nos activités ainsi qu'à la capacité que nous aurons, dans le futur, à accomplir nos **missions de service public**. Sans quoi beaucoup seront contraints d'enfin reconnaître, mais après coup, l'impérieuse nécessité de la chasse.

Mais ne sombrons pas dans des projections pessimistes car, chaque jour, de **nouvelles initiatives naissent et donnent espoir**, des initiatives locales comme des réformes nationales. À nous de savoir les accompagner, les faire grandir et appliquer à notre avantage et à l'avantage des générations futures et de la biodiversité.

À ce propos, voudrais aussi profiter de notre assemblée générale pour remercier le comité de Coat Loch de SCAER, qui avec le soutien des sociétés de chasse riveraines, les écoles locales, les enseignants, avec le concours de la Fédération, initie les enfants des écoles à la

faune sauvage et à la biodiversité ordinaire. Cette action, qui réunit entre 800 à 1000 enfants lors de 4 journées thématiques, s'inscrit complètement dans les orientations FNC et plus particulièrement dans les objectifs de la commission « éducation à la nature ». Un grand bravo.

AMBITION ET BON SENS

Je parlais à l'instant de réforme qui donne de l'espoir, c'est ainsi, Willy, que nous avons eu connaissance de ton projet pour la modernisation de la chasse, d'abord en 2017. Et les mois passant, nous avons appris à connaître ta vision et à en imaginer les perspectives. Bien sûr, beaucoup ont retenu la modalité du permis national à 200€, mais comme tu le disais, cette réforme ce n'est pas que celle du permis à 200€. Et sans développer ce sujet dont tu es l'ambassadeur, pour ma part je retiens, pour notre avenir, deux mesures : **la gestion adaptative et l'éco-contribution**.

La première, la gestion adaptative, consiste, pour chaque espèce chassable, à tenir compte son état de conservation pour fixer son juste prélèvement.

La seconde, l'éco-contribution, permettra de disposer de moyens pour développer des projets de restauration et de sauvegarde de la biodiversité au sein des territoires de chasse.

Bien sûr, il reste encore à en déterminer les détails d'application, mais si je m'attarde sur ces modalités, c'est parce qu'elles renforcent deux qualités indispensables à avoir lorsqu'on se dit être gestionnaire : **la crédibilité et la justesse des décisions**. Comment se dire gérer des espèces, si les vannes ne sont pas réglables ? Comment se dire gérer les espèces, si nous n'agissons pas à grande échelle **contre l'effondrement des écosystèmes** ?

Mais ta réforme sera bientôt mise en œuvre et nous allons nous en saisir.

À propos de gestion de la faune sauvage, tu n'es pas sans savoir la situation difficile dans laquelle se trouve le lapin de garenne, au niveau national, et encore plus dans notre département. Nous t'avons sollicité à ce sujet. Longtemps gibier phare du Finistère, **le lapin connaît, depuis une décennie, des années catastrophiques**. C'est tout un pan du patrimoine cynégétique finistérien qui disparaît avec lui. Aussi, c'est avec une grande satisfaction que nous avons pu lire récemment ton souhait de faire de la perdrix et du lapin de garenne deux sujets de préoccupation majeure de la Fédération Nationale pour les années à venir. Sois assuré que la Fédération du Finistère saura mettre toute son énergie et sa compétence au service de sa cause.

PERSPECTIVES 2026

Je ne peux parler de tous les projets auxquels participera la Fédération l'année prochaine, néanmoins, un méritera l'attention particulière de tous : la révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Ce document cadre constitue la colonne vertébrale de notre action, et ce sera l'occasion pour les chasseurs, la Fédération, et ses partenaires d'imaginer et de construire de

nouvelles perspectives. À ce titre nous vous donnons rendez-vous tout au long de cette année pour échanger ensemble.

CRÉER DU LIEN

J'évoquais, au début de cette matinée, notre travail avec les services de l'état, du département, des représentants agricoles, etc. Ce travail en collaboration avec nos partenaires est une part de notre activité dont je suis particulièrement fier, et je profite, dès que l'occasion me le permet pour la mettre en avant.

C'est parce que nous considérons que dans l'action, l'échange et la coopération sont deux appuis précieux pour aller plus loin, que nous envisageons toujours nos projets en partenariat. **Créer du lien permet de sortir de l'entre soi, de combler des lacunes et d'imaginer de nouveaux projets.**

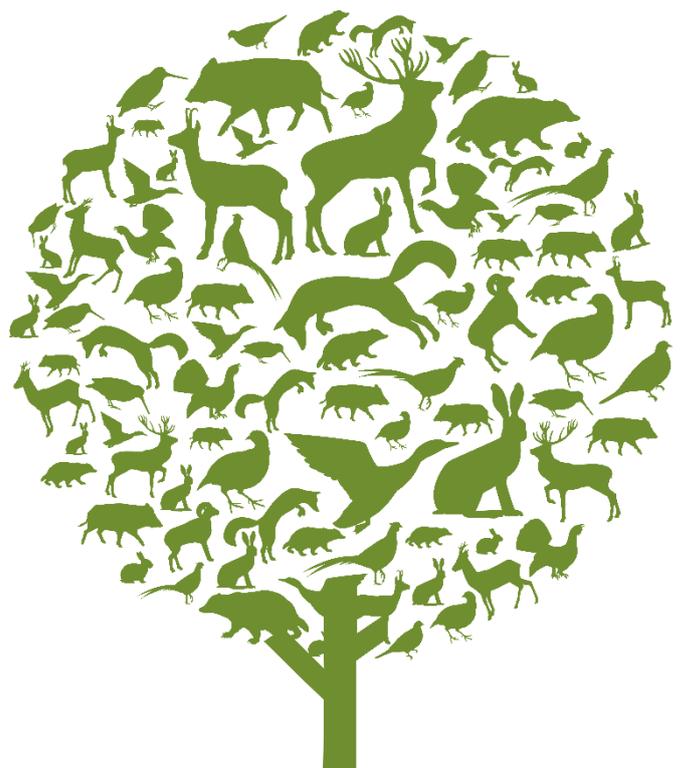
Nous croyons que c'est dans l'échange, parfois critique, mais indispensable, que nous pourrons, à nouveau, transmettre notre pratique aux nouvelles générations.

Ainsi nous espérons que la Fédération parvient, par ses actions, à apporter sa pierre à l'édifice de la gestion du territoire. Des pierres qui contribueront à bâtir, nous l'espérons tous, des sociétés plus justes pour les hommes et les femmes, pour leur travail et surtout pour notre planète.

Je viens à l'instant de terminer mon bilan moral, je le soumets donc à votre approbation.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité



INTERVENTIONS II

Willy SCHRAEN / Président de la Fédération nationale des chasseurs

Il remercie le président de la Fédération, lui renouvelle sa profonde amitié. Amitié qu'il partage avec les autres fédérations bretonnes depuis plusieurs années, et avec lesquelles il a pu passer des moments de grandes convivialités. Il salue l'ensemble des présents.

L'année cynégétique écoulée aura rassemblé en un seul exercice, tout ce dont peut rêver un président de FNC qui ne veut pas s'ennuyer. Une réforme globale de la chasse française avec des négociations à rebondissements malgré l'arbitrage présidentiel, un projet de loi qui crée un nouvel établissement public de police rurale et qui transfère des missions nouvelles aux FDC, la démission du numéro 3 du gouvernement qui accuse les chasseurs d'être à l'origine de son départ, un chasse bashing dans les médias d'une rare intensité, une radicalisation des extrémistes de l'anti-chasse, l'arrivée à nos frontières de la PPA tant redoutée, des chasses traditionnelles menacées par la réduction des quotas et pour boucler la boucle, la suspension de la dérogation oies qui devait nous permettre de réguler cet oiseau durant tout le mois de février...

Je ne dis pas non plus que l'avenir sera plus facile, car nous avons choisi de mettre un terme à la léthargie qui s'était emparée de nous depuis trop longtemps. Vouloir faire revivre notre chasse, la remettre dans le droit chemin de la modernité, lui donner les moyens de ses ambitions, la structurer pour la rendre plus forte, mais aussi accepter d'ouvrir tous les dossiers dans la globalité de toute notre filière, ne pouvait conduire qu'à l'ouverture de contre-feux politico-médiatiques. Si nous ne voulons plus courber l'échine, si la chasse doit s'assumer publiquement, si nous voulons devenir pleinement les premiers écologistes de France, alors, il faudra accepter ce bras de fer salutaire qui s'est engagé depuis quelques mois. Nous ne sommes pas en train d'écrire une page de l'histoire de la chasse en France, nous sommes en train de lui donner un sens, une stratégie, un avenir.

Notre force est dans notre vision d'une écologie progressiste qui n'est pas en contradiction avec le respect des traditions. Comme beaucoup de ruraux, nous ne supportons plus l'écologie punitive, doctrinaire et idéologique. Celle qui, au nom de la fin du monde, bafoue les droits les plus élémentaires des ruraux qui ont du mal à boucler les fins de mois, mais qui considèrent toujours la chasse comme un mode de vie.

De Dominique Voynet à Nicolas Hulot, que de temps perdu à imaginer des taxes plutôt que des actions concrètes pour nos territoires, que de temps perdu à persécuter fiscalement les ruraux au nom de l'écologie, avec un résultat final toujours aussi médiocre. J'espère que le jour viendra bientôt, où le monde politique comprendra enfin que pour réussir la transition écologique il faut juste ne plus en donner la gestion aux écologistes eux-mêmes, mais la confier à nous, les ruraux, qui savons de quoi nous parlons sur ce dossier.

J'aime à le dire, être rural en 2019, ce n'est pas simplement vivre à la campagne ! C'est vivre la nature au milieu d'elle-même, mais pas d'une façon contemplative. C'est vivre avec les héritages de nos transmissions génétiques, en assumant parfaitement la notion de vie et de mort.

C'est vivre sans avoir besoin de se sentir coupable d'être ce que nous sommes. C'est vivre comme un être humain, qui, par la volonté de

dominer le règne animal, nous a fait un jour descendre des arbres pour courir après les autres pour tout simplement les manger, mais aussi parfois simplement pour les apprivoiser. Être rural aujourd'hui, c'est comprendre et assimiler tous ces fondamentaux essentiels à l'espèce humaine qui font qu'un poisson rouge ne sera jamais l'égal de l'homme, et qu'un prédateur ne sera jamais une peluche de chez Joué Club ! Mais c'est aussi être porteur de notre histoire en tant qu'espèce dominante, qui a chèrement acquis ce statut par la volonté inébranlable de développer sa matière grise en voulant dominer la faune et la flore, par la chasse, la pêche, l'élevage et l'agriculture. Ces 4 mots que je viens de citer, ne sont-ils pas aujourd'hui les 4 espèces que certains souhaitent voir disparaître ?

La nouvelle société bien-pensante a donc à ce point peur de ses origines pour vouloir en effacer toutes les traces et tous les héritages ? Et je demande au président de l'Assemblée nationale de ne pas céder à ces nouvelles trompettes de l'intolérance. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, l'intolérance à travers l'ensemble de nos chasses traditionnelles. D'ailleurs c'est quoi une chasse traditionnelle ? C'est une chasse qui s'apparente à l'histoire la plus ancienne de l'espèce humaine, à une époque révolue où l'homme ne possédait pas d'arme. C'est Cro-Magnon, assis par terre, avec deux cailloux, un bout de bois et un peu de crin de cheval, qui invente une matole et une tendelle. C'est Néandertal qui crée le chien en apprivoisant le loup, et qui, avec l'aide supplémentaire du cheval, va créer la chasse à courre et la vénerie sous terre. Cette période de turbulences actuelles fera sûrement l'objet d'études sociologiques approfondies dans les décennies à venir, et chacun tentera d'expliquer à quel point cette volonté d'autodestruction fut préjudiciable à notre stabilité sociale et culturelle.

Il est de coutume pour un président de FNC de rencontrer une fois durant son mandat, les plus hautes instances décisionnaires de ce pays, à savoir le président de la République française. Avec Emmanuel Macron, les choses sont bien différentes !

Il y a deux ans comme candidat à l'élection présidentielle où il avait pris des engagements clairs pour le développement de la chasse lors du congrès de la FNC.

Ensuite, le 15 février 2018 voyait le président de la République valider les grands axes d'une réforme historique pour la chasse française.

Enfin, le 27 août dernier, une deuxième entrevue très médiatisée, devait en définir les détails de fonctionnement et graver définitivement dans le marbre ce projet que nous avons mûri tous ensemble depuis plus de deux ans maintenant. N'en déplaise à certains, cette relation privilégiée entre un chef de l'État et une des structures rurales majeures de ce pays, n'est pas et ne sera jamais quelque chose d'anodin. Nombreux y verront comme moi un regard nouveau, une compréhension et une approche différente de la ruralité, d'autres plus amers, y verront un coup politique jamais égalé, c'est bien dommage.

Soyez sûr au moins d'une chose mes amis, c'est que pour moi, seuls les intérêts de la chasse comptent et restent mon unique priorité. Car au final, c'est bien cela que l'histoire retiendra et pas le reste ! Alors oui, je le dis et je répète à qui veut l'entendre, et sans aucun parti-pris politique, que le président de la République Emmanuel Macron a fait plus pour la chasse française qu'aucun de ses prédécesseurs. Merci, et il faut savoir le dire clairement, merci au président d'avoir accepté et soutenu notre réforme de la chasse française, mais aussi d'assurer le maintien de nos activités rurales dans leur ensemble après des années d'abandon.

À m'écouter parler à ce stade, vous pourriez vous dire que tout est idyllique, et que mener une réforme de la chasse en France, s'apparente à une année sabbatique au club Méd !

Mais si une réforme s'arbitre à l'Élysée, elle se conduit politiquement dans les ministères. Il n'en est malheureusement rien. Et je dirais même que c'est tout le contraire ! Car la technocratie ministérielle est toujours fidèle à sa réputation interventionniste et castratrice pour expliquer aux Ministres que nos demandes ne sont pas réalistes et qu'il est urgent d'attendre. La pression sur nos épaules est extrême, et j'apprends chaque jour toute la complexité des négociations avec l'État.

Soyons francs, il faut être conscient que notre réforme ne fait pas plaisir à tout le monde. Confier de nouvelles responsabilités à une maison comme la nôtre, avec les finances associées, oser prôner le développement de la chasse et modifier les règles de gestion des dégâts de gibier, sont quelques-unes des nouvelles décisions qui font grincer quelques dents chez les écolo-bobos.

Il y a un an, mes chers amis, le Congrès national votait à plus de 92% pour un projet de réforme global de la chasse française. Ce projet a depuis pris forme et se décline un peu plus chaque jour dans le droit français, mais aussi dans l'esprit de tous les chasseurs de France. Personne ne peut savoir combien d'entre vous prendront le permis national, mais ce qui est déjà sûr c'est que ce chiffre ne sera pas à discrétion. Oui à 200 €, nombreux sont ceux qui pourront réaliser le rêve de chasser un peu plus loin, un peu plus longtemps, souvent dans la famille ou avec les amis.

J'en profite pour expliquer en quelques mots le permis national. Tout d'abord la validation nationale passe de plus de 400€ à 200€. À ce sujet, ça m'a beaucoup blessé d'entendre certains présidents de Fédérations, relayés aussi par des élus politiques, que c'était un permis pour les riches. Celui qui a du pognon, que cela fasse, 400 ou 800 ou 1200 il s'en fout ! Par contre je viens d'un département où la chasse est très populaire - le Pas-de-Calais, c'est très populaire -, à 400€, beaucoup ne pouvaient pas prendre de permis national. Mais, à 200€, beaucoup pourront dépenser cet argent et cela ouvre des perspectives.

Le deuxième point est la création d'une police rurale en France, avec une police de proximité au niveau des Fédérations qui le souhaitent, mais je sais que ça n'est pas le cas dans le Finistère.

Je prends, l'exemple du Pas-de-Calais, qui compte plus de 35 000 chasseurs, et bien que j'ai d'excellentes relations avec l'ONCFS, comment avec moins de 10 personnes pouvoir gérer la police de 35 000 chasseurs, plus de 120 000 pêcheurs, la cueillette des fleurs et des champignons ? De plus, nous avons beaucoup de demandes des maires ruraux qui aimeraient pouvoir conventionner avec les Fédérations. Je ne tiens pas à ce que les Fédérations fassent de police rurale dans leur grande généralité. Mais là où l'on n'a plus les moyens de se payer un garde champêtre, une convention avec la Fédération des chasseurs permet de répondre à pas mal de petits problèmes (gestion des quads, dépôts d'ordures sauvages...).

Nous ne voulons pas faire la police du futur établissement public. Par contre qu'on ait la police de la chasse et un petit morceau de cette police communale de proximité, cela pourrait faire une énorme économie d'échelle avec l'État.

Autre point : une éco-contribution à l'échelle régionale, alors c'est quoi une éco-contribution ? C'est une merveilleuse idée du ministre Lecornu, qui dans la préparation de ce dossier, pour alimenter les fonds que nous demandions, a proposé de flécher des fonds publics sur ce que nous faisons tous les jours, nos actions sur les territoires. Planter des haies, sauver des zones humides, sauver des zones forestières, font partis de nos actions sur les territoires. Le ministre a souhaité identifier la chasse, non pas seulement comme des gens qui vont à la chasse, mais comme des gens qui ont une action que l'État reconnaît à travers un fond dédié.

Ce fond permet de créer l'échelon régional. Pourquoi cet échelon ? Parce que dans la loi NOTRE, qui délègue des missions régaliennes de l'État vers les régions, une part importante a été réservée à

l'écologie et à la politique environnementale. Ainsi, ce serait une erreur de ne pas comprendre ça. Au FDC de conserver la gestion pragmatique de la chasse, et lorsqu'on touche aux politiques environnementales, à la vision écologique et à la défense de la biodiversité, nous devons nous élever à l'échelon régional. Ces fonds d'éco-contribution vont permettre d'alimenter ce niveau régional.

Un point important sur les dégâts de gibier. Même si vous n'êtes pas touchés- le Pas-de-Calais non plus d'ailleurs – vous avez vu apparaître la contribution aux territoires (voté à 0 dans le Pas-de-Calais samedi dernier, et à pas beaucoup plus cher apparemment dans le Finistère, 0 aussi). Alors pourquoi a-t-on mis ce dispositif en place ? Et là je m'adresse à nos amis du monde agricole. On a tout essayé ! L'État a tout essayé pour la maîtrise du sanglier en France : plan national de maîtrise, et j'en passe. Le résultat est très clair, ça ne fait qu'augmenter, et nous payons actuellement 60 millions d'euros de dégâts dans la globalité du dossier. Et, au vu de la production fruitière depuis trois ans, et surtout la dernière, je ne m'attends pas à une nette amélioration.

Donc, j'avais un choix à faire, soit les Fédérations de Chasseurs deviennent des banques et paient les dégâts de gibiers et s'en est terminé d'autre chose. Soit on prend les choses à bras le corps et j'applique clairement une fiscalité très dure là où il y a des dégâts. N'oublions pas qu'il n'y a que 15 communes qui regroupent 85% des dégâts en France ! Alors je ne vais pas plier 85% de la chasse française parce qu'il y a 15% de mecs qui font les cons ! Ce n'est pas possible, alors on va appliquer financièrement et durement là où ça déconne.

Nous n'avons rien inventé, d'autre l'on fait avant nous. Je prends l'exemple de la Côte d'Or, qui est un bon exemple avec ses 3 millions d'euros de dégâts. La FDC de la Côte d'Or décide d'enlever le timbre sanglier départemental qui était à 174€, qui démontrait une fuite en avant incontrôlable. Elle applique ensuite une taxe à l'hectare. Et l'on passe de 3 millions à 600 000 euros de dégât en deux ans. Cela calme tout le monde et, dans le fond, la population de sangliers baisse de 20%. Il y a donc aussi un problème d'homme derrière tout ça.

Nous n'avons pas toujours réussi à nous comprendre avec le monde agricole. Je suis un garçon entier, la présidente de la FNSEA est une femme entière... ça n'est pas toujours facile entre nous ! Mais je peux vous assurer que dans cette réforme, ce sujet est un point central, discuté avec le président de la République, c'est ce qu'il nous a demandé de faire, et je le ferai.

Et cela ouvre d'autres perspectives. Daniel évoquait tout à l'heure le lapin et le petit gibier. Le budget national, n'est même plus capable de sortir un euro pour parler de petit gibier aujourd'hui. Tout est bouffé par le grand gibier, le sanglier. Ce n'était plus possible et avec tout cela, on va redémarrer des programmes. Pour le lapin de garenne qui est une chasse populaire du Finistère mais aussi du Pas-de-Calais. Nous allons remettre des moyens, pour la Perdrix grise, le Faisan naturel aussi. Dans une enquête récente, 82% des chasseurs souhaitent rechasser le petit gibier. Et pourtant nous sommes partis dans un sens différent...

Quand j'étais gamin, on tuait un sanglier dans le Pas-de-Calais, cela passait dans le journal, maintenant vous êtes 20 chasseurs, il y a 30 sangliers, et la moitié font la gueule parce qu'ils n'ont pas tirés ! Il vaut mieux revenir à des choses correctes, c'est à dire 20 chasseurs et 5 sangliers, pour retrouver les valeurs et le goût des choses, ainsi que pour recréer des liens forts avec le monde agricole au niveau national. On relancera le petit gibier comme il le faut et dans le même temps, nous allons nous ouvrir à d'autres sujets que sont l'écologie et les politiques environnementales.

Il y a un point de cette réforme qui peut crispier les chasseurs. Il s'agit de la fin des communes limitrophes. Vous savez qu'à partir de la

prochaine saison, il n'y aura plus de communes limitrophes. C'est une grande discussion nationale, et en tant que président du Pas-de-Calais j'ai voté contre au Congrès. En tant que président du Conseil d'administration national, j'applique la décision majoritaire, c'est ma fonction.

Néanmoins, pourquoi ce vote de 73% pour la suppression des communes limitrophes ? Vous ne le comprendrez sûrement pas, et les chasseurs du Pas-de-Calais ne l'ont pas compris non plus. Cela s'explique dans les lieux où il existe une forte tension avec les dégâts. Dans certaines Fédérations, si l'on bouge le timbre sanglier de 20 ou 30 euros, les gens qui habitent aux frontières du département d'un côté prennent, de fait, le permis à côté. Je prends l'exemple du Gard qui a augmenté son timbre sanglier de 50 euros en une fois : 4400 chasseurs perdus tout de suite !

Cela a donc été un vote sud et est, contre nord et ouest. En fonction de ce qui va se passer pour les dégâts, ce point devra évoluer. Mais il fallait passer par là, au moins pour un temps, pour régler rapidement ce problème des dégâts de gibier.

Un autre point sensible pour les chasseurs sera la formation obligatoire tous les 10 ans dans leur Fédération, sur le thème de la sécurité. Pourquoi nous avons voulu cela ? Vous allez vite le comprendre car nous sommes à deux extrêmes mais nous avons les mêmes types de chasse et les mêmes problèmes. Je suis quelqu'un qui a appris la chasse avec un fusil de chasse, le permis à 16 ans, et j'ai chassé jusqu'à l'âge de 35 ans sans imaginer autre chose. Puis un jour, avec le sanglier, j'ai acheté une carabine et je suis parti au grand gibier. Chasser avec une carabine ce n'est pas la même chose, pourtant je n'ai reçu aucune formation, je l'ai appris par moi-même avec mes amis. Nous avons commis une énorme erreur ! On ne peut pas donner une arme, aussi dangereuse que la carabine quand elle est mal utilisée, à quelqu'un qui avait jusque-là un fusil et qui n'a jamais reçu de formation.

On ne va pas faire une usine à gaz, on ne demandera pas d'examen, nous en sommes d'accord avec le président de la République. Par contre, tous les 10 ans, vous aurez à consacrer une journée à la formation. Je ne pense pas que c'est énorme dans la vie d'un chasseur. Mais il est important que tous les 10 ans, il y ait une discussion avec un petit groupe de personnes sur un problème de sécurité ainsi qu'une remise à niveau juridique et technique.

Voilà, en résumé, les quelques points importants de cette réforme qui n'est pas encore au bout. Elle est passée dans les fourches caudines de Richard Ferrand à l'Assemblée nationale, il y a quelques semaines. Cela s'est relativement bien passé, Monsieur le président. Quelques petits points ont été plus difficiles, notamment grâce à Barbara Pompili qui préside à la commission du Développement durable. Il fallait quand même un jour que je paie de l'avoir fait huer par 4000 chasseurs le jour de l'inauguration de la Fédération de la Somme. Mais objectivement on a discuté, et sans dire qu'elle a oublié, elle a presque pardonné.

Je suis un peu plus inquiet du passage de cette loi au Sénat, et je ne voudrais pas qu'une loi chasse devienne un enjeu politique entre une majorité et une opposition. Je pèse mes mots, j'espère que le Sénat n'oubliera pas qu'il est là pour défendre les territoires et la chasse, et qu'on ne fait pas de politique avec la chasse. Je suis sûr que ces propos seront rapportés dans les minutes qui viennent.

Même si les dégâts ne sont pas un sujet majeur dans votre département, comme dans le mien, il est évident que c'est un vrai sujet national. Et c'est bien dans ce cadre que nous souhaitons avoir un vrai changement sur le paiement des dégâts.

Soyons clairs, il ne faut plus que seuls les chasseurs payent une facture qui dans bien des cas ne devrait même plus nous incomber en particulier sur les territoires non chassés. Va-t-on enfin avoir un paiement généralisé de tous les territoires chassables dès lors qu'il y a des dégâts ? Tout le monde doit payer, car c'est bien par une

prise de conscience collective que nous améliorerons une situation qui aujourd'hui préoccupe financièrement bon nombre de mes collègues présidents.

Mais si tout n'est pas facile effectivement sur le sujet du grand gibier. Que dire aussi, et là je vais être très clair, des pressions que j'ai actuellement de la part des sylviculteurs pour nous faire payer les dégâts en forêt ! Mais là, ça va aller beaucoup plus vite. Inutile de se perdre dans l'argumentaire, si nous devons payer ne serait-ce que le moindre bourgeon, je suis désolé, nous ne paierons plus rien du tout au niveau des dégâts. Nous n'avons pas les capacités financières de payer les dégâts sylvicoles. Donc pour ceux qui rêvent de faire passer cela au Sénat, ils peuvent, mais nous ne paierons plus rien, parce qu'on n'aura plus les moyens.

Il est évident que nous devons faire des efforts, et pas des moindres, avec la peste porcine africaine. Nous sommes bien sur solidaires de toutes les actions qui peuvent permettre au monde de l'élevage porcin de ne pas connaître un séisme économique à travers lequel un pan entier de l'agriculture française pourrait disparaître. Rien n'est gagné ou perdu et la maladie peut à chaque instant franchir notre frontière, par la main de l'homme. Mais nous serons prêts à répondre collectivement à cette grande menace pour le sanglier.

Je tiens à remercier le nouveau ministre de l'agriculture Didier Guillaume. On a eu du mal les premiers mois, et l'État a paniqué. Le ministre ne savait pas ce qu'il devait faire. Mais quand Guillaume est arrivé, il lui a fallu 2 jours pour le savoir. J'ai été appelé à venir rapidement au ministère, et il a tranché le problème. On lui doit beaucoup, et il y a eu un superbe travail au niveau local par les Fédérations des Ardennes, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, qui ont mis des clôtures avec l'aide des agriculteurs locaux. Il a fait un travail remarquable, je ne peux pas ne pas le dire, c'est un grand ministre de l'Agriculture, on rêverait de l'avoir à l'écologie !

La gestion des territoires ruraux doit aussi composer avec le développement des grands prédateurs, et particulièrement avec celui du loup. Comment ne pas faire un parallèle entre les 60 millions d'euros payés par les chasseurs pour tous les dégâts de grand gibier et la facture annuelle, minorée, de 30 millions payée par l'ensemble des contribuables pour une population estimée à 500 loups ! Ce chiffre, qui pour moi reste très en deçà de la réalité, n'est déjà pas acceptable car il met en péril les écosystèmes des territoires ruraux. Il faut voir ce qu'il reste sur les estives en montagne actuellement, il n'y a plus un animal sauf les loups, qui descendent toujours plus bas. Pour être efficace dans la protection du pastoralisme et de la biodiversité, comme annoncé également par l'État en zone de montagne, il faudra dans ce cas ajuster clairement le nombre de loups à prélever pour éviter une catastrophe avec cette espèce. Avec un accroissement moyen de 20 % annuel, ce sont bien 100 loups et pas moins qu'il faudra dorénavant prélever annuellement. Il restera probablement encore à régler la population des 800 loups vivant en captivité depuis 20 ans en France, et qui semblent totalement stériles, car ils sont 800 depuis 20 ans. On peut toujours imaginer, comme nous avons pu le voir dans un magnifique film démagogique passé dernièrement à la télé, que la migration des loups venus d'Italie était un phénomène naturel. Moi je plaide plutôt pour la mauvaise qualité des grillages employés dans les parcs à loups. Ça fait moins rêver les bobos parisiens, mais c'est sûrement beaucoup plus proche de la réalité.

Je voudrais évoquer devant vous le problème du chasse-bashing que nous avons douloureusement vécu durant toute la saison qui vient de se terminer. Je crois que nous avons tous compris que les médias ne laisseront plus rien passer en ce qui concerne les accidents de chasse et en premier lieu ceux qui sont mortels. Et pourtant, 2019 reste une année exceptionnelle où nous n'avons eu à déplorer que sept décès dans la pratique de la chasse. Ce sont sept morts de trop, mais en comparaison avec les 40 à 50 morts réguliers il n'y a pas si

longtemps que cela, je peux vous dire que la chasse française fait les efforts qu'il faut ! Mais ce point ne semble pas intéresser les médias.

7 morts cette année, 20 il y a 3 ans, 30 il y a 15 ans, 40 il y a 20 ans. Ce chiffre, comme le disait Daniel AUTRET, ne s'obtient pas sans des années de travail, mais aussi de formations auprès de nos chasseurs, mais aussi d'une vraie prise de conscience de la part de chacun d'entre vous. Et nous allons continuer dans cette voie en actualisant une fois par décennie, le niveau sécuritaire de tous les chasseurs. Nous sommes conscients que même si le risque zéro n'existe pas, nous devons nous battre de toutes nos forces pour réduire les accidents et redonner confiance aux autres usagers de la nature.

Mais pour cela, il nous faut nous ouvrir aux autres usagers de la nature. Nous avons commencé à rencontrer toutes les structures des autres usagers de la nature, comme nous l'avions déjà fait lors de notre dernier congrès avec les randonneurs. Je peux vous dire que le dialogue est beaucoup plus facile que ce que je pensais. Personne n' imagine que l'on va saucissonner les jours de la semaine avec un jour chasse, un jour VTT et un autre jour randonnée à cheval. Tous les responsables souhaitent que nous apprenions à « naturer » ensemble sur des espaces communs.

Par contre, il existe aussi des associations qui devraient changer radicalement de comportement. Je veux parler de La ligue contre le cancer en Mayenne qui a refusé l'argent des chasseresses, de Brigitte Bardot qui compare la chasse au nazisme, et de tellement d'autres qui par le biais du nouveau no man's land des réseaux sociaux, distillent en toute impunité leurs menaces de mort ! C'est un vrai sujet, qui malgré mes courriers aux plus hautes sphères du pouvoir, ne semblent pas trouver de solutions. Peut-on, dans un État de droit, accepter ce genre de déferlement de haine ? Peut-on imaginer que le pouvoir de l'État ne puisse s'appliquer contre cette nouvelle expression du mal collectif totalement impersonnel ? Je pense qu'il est temps de changer de braquet dans ce domaine, et il est du devoir de l'État d'être garant de l'intégrité sociale de tous les français, y compris de ceux qui pratiquent une activité légale rurale comme les chasseurs. Il faut se donner les moyens de lutter contre l'extrémisme et l'intolérance qui sont une menace pour la vie démocratique.

La dernière illustration de ce qu'il faut éradiquer concerne les actions répétées des groupuscules d'anti-chasse qui veulent l'abolition de la vénerie. Depuis deux saisons, certaines de nos chasses à courre sont entravées par la violence de personnes issues des mouvances de l'extrême gauche, largement soutenues par certains partis politiques comme La France Insoumise. Les mêmes qui ont déposés un projet de loi pour interdire la chasse le dimanche, les jours fériés et pendant les vacances. Là encore, la loi n'est pas à la hauteur de la défense d'une pratique légale. Même si le nord de Paris s'est enflammé le premier, que dire de ce que vivent aujourd'hui nos amis bretons en forêt de Paimpont, nos amis Tarnais en forêt de Gresine, où se retrouvent tous les No-Borders de Notre-Dame-des-Landes et du barrage de Sivens, pour jouer à un nouveau jeu d'extrémistes de plein air.

Il bien moi j'apporte mon soutien aux veneurs bretons, et je continuerais à défendre bec et ongle la chasse à courre et l'ensemble de tous les modes de chasse français. Et pour ceux qui auraient un doute, je peux vous dire que ce n'est pas l'interdiction de la chasse à courre qui est leur cible, mais l'interdiction de la chasse tout court.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, je vous reformule clairement la demande de soutenir un amendement, lors du passage de la loi au Sénat, et ensuite en Commission mixte paritaire, pour que ce genre d'action s'apparente réellement à ce qu'elles sont, c'est-à-dire des entraves à la liberté

de vivre une activité légale. Alors qu'on n'attende pas que l'irréparable se produise, car ce n'est pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarme !

Dans la même logique extrémiste, ces groupuscules s'en prennent aux bouchers, aux fromagers, aux poissonniers au nom d'une pseudo-idéologie végane. Demain, ils s'en prendront à tous ceux qui ont des animaux domestiques, car c'est pour eux une hérésie de détenir un animal, même un chat ou un chien. D'autres activités rurales commencent déjà à être attaquées aussi, comme la pêche au vif, voire le No-Kill, comme l'atteste une campagne qui vient de démarrer dans le métro parisien, sur la souffrance du poisson qu'on pêche et qu'on relâche. Et que dire des settings, ou la semaine dernière, une bande de sadomazos passent la journée entière assis par terre avec un hameçon à requin dans la joue pour dénoncer la souffrance des poissons. Dommage qu'ils n'étaient pas reliés à une ligne, j'aurais vraiment aimé faire la prise !

Mais pauvre France également mes amis, quand je vois maintenant que le véganisme autorise à manger de la viande, à condition que ce soit la sienne, et qu'il y ait des journalistes assez cons pour aller filmer des mecs en Espagne, qui font du boudin noir avec leur propre sang... Alors dommage qu'il n'y ait pas une recette avec ce que je pense, on gagnerait du temps et ça nous foutrait la paix !

De notre côté, comme je m'y étais engagé devant le chef de l'État, nous modernisons une par une nos chasses pour mieux intégrer la bientraitance animale dans nos pratiques. Les exigences de l'Élysée ont été traduites dans les faits et de nouvelles règles ont été définies par arrêté pour la chasse à courre, afin de gracier les animaux chassés qui se retrouvent bloqués dans les villages. Nous avons proposé des modifications aussi pour la vénerie sous terre, ce qui atteste de notre engagement aux côtés de ces deux associations. Concernant la vénerie sous terre, je vais vous le dire franchement, des séquences vidéo sur Youtube où l'on voit un mec qui prend un blaireautin, qui le jette par terre et que l'on attend qu'il fasse quatre morceaux au milieu des fox, ça n'est pas possible ! C'est du vivant ! Lorsqu'on prend un animal, on doit être respectueux. On sait donner la mort, et on l'assume, mais on tue proprement cet animal, dans les instants qui suivent sa prise. Je serai très dur et strict là-dessus.

Nous avons fait le choix de donner des réponses claires à des situations que nous ne voulions plus avoir à gérer sous le feu médiatique. Nous avons fait ce qu'il fallait pour répondre aux attentes de l'opinion publique. En faire plus, ce serait dire non à la chasse tout court et de cela il n'en est bien sûr pas question !

Si les chasseurs prouvent sans cesse leur capacité à évoluer et à se remettre en question dans les domaines de la sécurité et de la souffrance animale, ils le sont également sur le sujet non moins sensible de la gestion scientifique des espèces. Là encore, devant le chef de l'État nous avons proposé d'utiliser prioritairement des outils scientifiques et techniques pour affiner la chasse et les prélèvements des espèces à problème. Personne en Europe, et je dis bien personne, n'avait envisagé qu'un tel outil puisse voir le jour, et que ce soient les chasseurs de France qui le présentent. Cet outil, discuté et envisagé directement avec l'Élysée a vu le jour sous le nom de "CHASSADAPT". C'est un outil parfaitement intégré dans la modernité de son temps et dans une approche pragmatique des problématiques liées à la faune et la flore. C'est un outil adaptable à toutes les espèces, chassables ou non. Et pour refroidir les velléités de la technocratie, je dis clairement que ce ne sera jamais un outil pour « les écolo-bobos » qui rêvent de museler la chasse.

La gestion adaptative, c'est gérer les espèces qui vont trop bien, ou trop mal, chassables ou protégées. Et cela en dehors du cadre habituel. Nous avons quelques espèces chassables qui vont moins bien, et même si la chasse n'est nullement responsable du déclin,

nous nous devons de participer à une aide collective. Je pense par exemple à la Tourterelle des bois, victime de la Malaria aviaire, qui a vu sa population divisée par 3 depuis 25 ans. Mais à l'inverse, il est franchement temps de s'occuper d'espèces qui sont en train d'exploser et qui provoquent des dommages irréversibles à la biodiversité / Grand Cormoran, Goéland, Cygne, Héron cendré, Choucas des tours, sont autant d'espèces que nous devons rapidement faire diminuer. Ce qui est vrai dans un sens doit être dans l'autre, et c'est ça la gestion adaptative et rien d'autre que ça.

Par contre, pas besoin de parler de gestion adaptative pour constater que le chat qui divague, est en train de devenir le fossoyeur de la petite faune de plaine, là aussi chassable ou non. Oiseaux et mammifères, selon une étude australienne, représentent dans le monde plusieurs dizaines de milliards de proies annuelles pour « Mimine et ses copains ». Alors la France et ses 15 millions de chats officiels, se place dans la tête du peloton européen et il ne faut pas chercher trop loin les raisons de la disparition de nombreux oiseaux en France, comme de notre cher lapin de garenne. Alors peut-être qu'il y a un problème avec le glyphosate mais à mon avis, le chat vaut largement les bidons de traitement. Un chat qui chasse, de jour comme de nuit, à plus de 300m des maisons, n'est plus un gentil petit animal domestique, mais bien un destructeur de la biodiversité, que l'État doit, à nouveau permettre de piéger. D'ailleurs, de nombreux pays dans le monde, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, viennent de le faire.

Hélas, notre premier essai sur la gestion adaptative ne fut pas franchement concluant, c'est le moins que l'on puisse dire. Après deux échecs en 2017 et 2018, c'est avec une réelle euphorie que nous avons présenté la nouvelle dérogation pour la chasse des oies en février. Et pour ne pas mettre tous les œufs dans le même panier, le président de la République a mobilisé la diplomatie française. Contre toute attente, cette action diplomatique a été couronnée de succès, avec une lettre du Commissaire européen à l'environnement, qui a confirmé que nous pouvions chasser les oies en février. Il y a 25 ans que l'on attendait ça. L'Europe nous dit oui, la demande de dérogation de la France est légale. Nous avons aussi obtenu un courrier du Ministre norvégien de l'agriculture demandant que l'on puisse chasser les oies en février, en France, pour contribuer à la réduction des populations qui font des dégâts.

Malgré cette réussite diplomatique, nous avons été suspendus par le Conseil d'État au bout de 6 jours. Ce fut un échec personnel cuisant, et bien que je l'assume totalement, je pense que le résultat aurait pu être tout autre. Le problème de la Directive oiseaux et de ses jurisprudences, et surtout celle de 1994 qu'on appelle protection complète, laisse dans la bouche de la chasse française un goût amer d'injustice et d'incompréhension. Nous attendrons le jugement sur le fond.

Le dossier est scientifiquement bon. La nouvelle publication sur les oies de Mathieu Boos devrait encore apporter de l'eau au moulin. L'issue n'est plus très loin, mais cela a été difficile à avaler personnellement. Il y a des moments où on ne se sent pas en grande forme, c'était le cas ce soir-là. Parce que je suis un homme entier et passionné, et qu'on sait qu'on a raison. Comment peut-on accepter de tuer quelques centaines d'oiseaux alors qu'il y en aura entre 400 000 et 600 000 qui seront tués en Hollande, Pologne, Allemagne, dans les pays nordiques, dans les semaines qui suivent, par le gaz, par le bastonnage, en écrasant les œufs, en tuant les poussins à coup de bâton. Au nom de la directive européenne, on nous le refuse. Je sais que les écolos sont très violents et Bougrain-du-Bourg, l'est énormément. Mais il a raison, car le jour où cela va tomber, et cela finira par tomber, j'aurais quelques autres revendications pour février. Et je ne me généraliserais pas de les mettre sur la table parce

qu'elles sont, elles aussi, légitimes dans la chasse des migrateurs et des oiseaux d'eau.

Dans quelques semaines, la réforme de la chasse entrera en fonctionnement. Et même si celle-ci va encore nous donner du fil à retordre, il nous faut poursuivre notre reconquête, et ouvrir de nouveaux dossiers qui ne peuvent plus attendre. À ce titre, nous avons le devoir de prendre à bras le corps le dossier de la baisse des effectifs. Ce n'est pas une fatalité à condition que cela devienne le centre de nos préoccupations quotidiennes. La communication et le recrutement de nouveaux chasseurs doivent être les axes majeurs de travail pour 2020. Bien sûr, nous allons lancer un nouveau programme de communication pour révéler les passions chez de futurs chasseurs, avec pour objectif principal de cibler les femmes, qui sont un grand potentiel pour la chasse. Le poète a dit « la femme est l'avenir de l'homme », dans la chasse j'en suis sûr. Et je vois qu'en Finistère, vous allez même plus vite que le national puisque vous avez élu une présidente des Jeunes chasseurs. Bravo Madame la présidente.

Il faut avoir l'ambition mes amis d'être plus nombreux demain qu'aujourd'hui, en nous adaptant aux nouvelles exigences de passionnés de nature issus du monde urbain et ruraux. Et pour atteindre cet objectif ambitieux il nous faudra aussi reconquérir le cœur des Français, qui, pour la plupart, ne connaissent pas notre activité. Une majorité la juge négativement en raison d'une ignorance totale qui se nourrit des mensonges et des contre-vérités qui se distillent régulièrement contre nous ! C'est donc en expliquant notre passion nature et notre attachement à nos terroirs que nous changerons la perception des chasseurs dans le grand public.

Chasseresses et chasseurs du Finistère, vous qui faites partis de la chasse française, dans toutes ses diversités et tous ses modes de chasse, je voudrais vous remercier de m'avoir accueilli pour votre assemblée général. Quel que soit votre grade, ou votre fonction dans la chasse, je tiens à vous dire que notre grande famille a encore de beaux jours devant elle. Les valeurs rurales que nous défendons, sont des atouts incroyables qui s'inscrivent à la fois dans la modernité et dans le respect de nos traditions. Nous avons à cœur, avec nos structures associatives, d'être les forces vives d'un monde rural en pleine mutation. Notre force tient dans le soutien mutuel que nous devons à chaque fois que l'une de nos composantes est attaquée, comme la vénérie. Et nombreux sont ceux qui nous envient cette solidarité incroyable.

Oui je crois en notre reconquête, mais je crois surtout en la somme de toutes nos intelligences et de toutes nos compétences pour la réussir. Nous avons une carte extraordinaire à jouer, ici et ailleurs, dans l'avenir de l'écologie, et à travers la chasse et ses territoires ruraux. Alors soyons unis et puissants autour de cette formidable bannière rurale et plus rien ni personne ne pourra nous atteindre à l'avenir. Vive la chasse, vive la ruralité, Bevet Breizh !

NOUVELLES MOTIONS

L'heure est maintenant à l'étude de nouvelles motions, motions qui nous viennent de la réforme de la chasse et qui sont au nombre de deux, à savoir :

- La fixation du montant de la contribution territoriale ;
- La modification du règlement intérieur.

FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION TERRITORIALE

Déjà en place dans une trentaine de Fédération, cette contribution est prévue par l'article L 426-5 du code de l'environnement.

C'est un dispositif qui contribue au financement des dépenses d'indemnisation, et de prévention des dégâts de grand gibier, par une participation des territoires de chasse, dite « contribution territoriale », dont il appartient à l'Assemblée générale de fixer le montant.

En ce qui concerne le Finistère, cette contribution n'est absolument pas nécessaire dans l'état actuel des choses, c'est pourquoi nous proposons à l'Assemblée de fixer cette contribution à 0€.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

VOTE PAR CORRESPONDANCE ET PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Toujours dans le cadre de la réforme de la chasse, nous aurons dans les mois à venir, de nouvelles motions à soumettre à l'avis des chasseurs.

À cette occasion la Fédération Nationale propose d'élargir les possibilités actuelles de voter en incluant le vote par correspondance et le vote électronique. Il s'agit simplement d'une corde que nous ajoutons à notre arc. Nous étudierons la pertinence de l'usage de cette possibilité en temps voulu.

Ceci implique une modification de notre règlement intérieur. C'est pourquoi nous proposons l'adoption du paragraphe type suivant :

« *Alinéa 5.6 de l'article 5 du règlement intérieur :*

En cas de nécessité d'organiser une assemblée générale supplémentaire, le conseil d'administration pourra, sur proposition du président de la Fédération, mettre en œuvre un mode de consultation des adhérents par correspondance ou par voie électronique.

Les questions faisant l'objet du vote et les éléments utiles aux adhérents pour participer à cette consultation devront leur être adressées par la Fédération au moins 1 mois avant l'échéance du vote.

La date du dépouillement et les modalités de publication des résultats devront être précisés.

Les opérations de dépouillement des résultats sont assurées par les personnels de la Fédération, sous contrôle d'un huissier.

Dans l'hypothèse d'un vote par correspondance, le bulletin de vote devra être ainsi adressé accompagné d'une enveloppe opaque et d'une carte d'émargement séparée.

L'enveloppe d'envoi à utiliser pour renvoyer ces documents sera préaffranchie et elle devra être signée au dos par l'adhérent.

Dans l'hypothèse d'une consultation en ligne, il conviendra que la Fédération mette à disposition de ses adhérents un site internet dédié avec une connexion possible grâce à un identifiant personnel.

La Fédération adressera à cette fin une notice précisant toutes les instructions à respecter par les adhérents pour se connecter, voter et valider leur vote.».

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approbation à l'unanimité

CONCLUSION

Pour clore notre Assemblée générale 2019, je voudrais rendre un hommage appuyé au Conseil d'administration et à l'ensemble de l'équipe administrative et technique de la Fédération pour son dévouement et son sens du service. Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour l'abnégation, la compétence et le professionnalisme dont vous faites montre dans l'éventail des tâches qui ne cessent de s'accroître, de se diversifier et de se compliquer.

Votre mission est discrète et parfois ingrate, elle demeure essentielle et vitale. Le dynamisme de notre Fédération repose essentiellement sur la synergie de tous ses acteurs, vous tous d'abord les responsables de société, et l'équipe solidaire et déterminée de vos administrateurs, avec le concours permanent et sans défauts de nos services.

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture, je ne saurais résister au plaisir de vous remercier, et de féliciter devant vous, vos services et plus particulièrement le service eau, rivière et biodiversité pour les excellentes relations que nous entretenons. L'écoute et les travaux que nous menons de concert sont emprunts d'une grande richesse et de conseils toujours pertinents. Je ne sais pas si les services de l'état sont souvent félicités, mais je tiens particulièrement à vous faire part de ma très grande satisfaction et remercier, devant tous nos chasseurs réunis, Guillaume HOFFLER, chef du service eau et biodiversité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, ainsi que toute son équipe, pour les résultats obtenus, et le professionnalisme dont ils savent faire preuve en toute circonstance. Je n'oublierais pas non plus le service départemental de l'ONCFS avec lequel les relations de confiance ont toujours prévalu, ainsi que la Direction Départementale pour la Protection des Populations.

Lorsque l'on parle de l'activité cynégétique, le point de vue de l'agriculture est essentiel puisque les agriculteurs travaillent sur les terrains où se pratique la chasse. Nous comprenons ensemble les demandes sociétales, et plus particulièrement celle qui nous intéressent nous chasseurs : la biodiversité et la présence de faune sur les territoires. La chasse et l'agriculture ont des intérêts communs dans la sauvegarde la biodiversité. Pour une chasse vivante il faut des territoires vivants. La loi a intégré clairement la chasse dans le développement durable des territoires ruraux l'article L.420-1, dont voici un extrait, est précis sur ce sujet « *la gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique. Par leurs actions de gestion et de régulation dont la chasse est autorisée ainsi que par leurs réalisations en faveur des biotopes, les chasseurs contribuent à la gestion équilibrée des écosystèmes* »

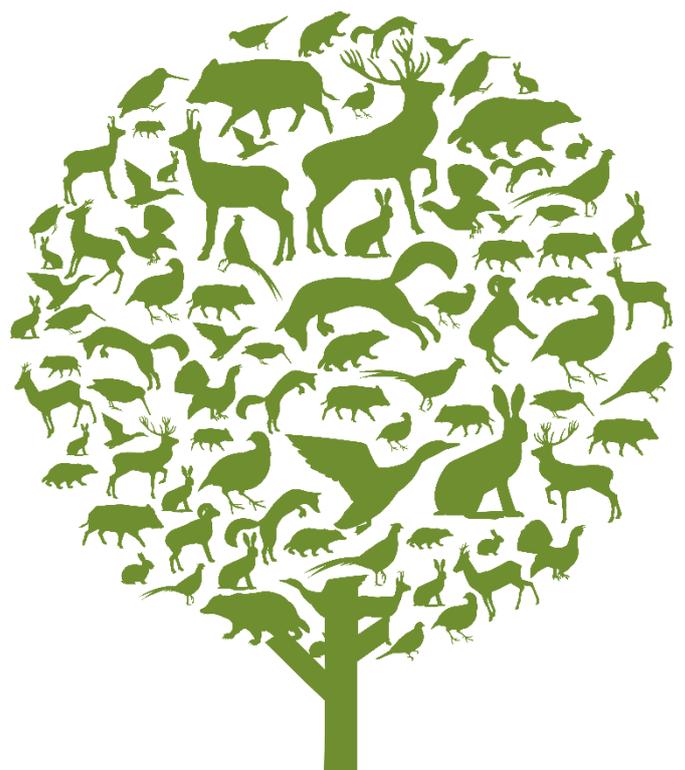
Une dernière réflexion pour conclure :

Il n'y a pas d'avenir de la chasse sans maintien d'un minimum de chasseurs. Ce qui exige de conserver un taux de recrutement suffisant pour stabiliser les effectifs, nous n'avons pas encore atteint l'objectif mais nous y tendons... Nul doute que la réforme de la chasse qui entrera en vigueur l'été prochain y contribuera grandement.

Il nous faut aussi maintenir les « savoir-chasser » et donc des modes de chasse variés, véritables héritages à valoriser : chasse à l'arc, chasse à l'approche comme toutes les chasses dites traditionnelles. Ils convient enfin d'afficher aux yeux de tous, la grande diversité

sociale, professionnelle, en âge et sexe, des pratiquants de cette activité, ce qui démontre l'écho que la chasse trouve dans la modernité et à son siècle

**La chasse croit en son avenir.
Merci de votre attention.**



INTERVENTIONS III

Philippe QUILLAY / Responsable du SD ONCFS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Messieurs les administrateurs, Mesdames, Messieurs.

C'est avec beaucoup de plaisir qu'aujourd'hui je reviens dans le Finistère en tant que chef du service départemental de l'ONCFS. Qui aurait dit qu'un jour je reviendrais dans ce département aux enjeux environnementaux considérables, que j'ai quitté il y a plus de 12 ans ?

Je prends la direction d'un service à effectif complet, composé de 13 agents répartis sur deux implantations que sont QUIMPER (siège du service et de la brigade sud – CSD et CSD adjointe + 6 agents) et LANDIVISIAU (brigade nord – 5 agents). Cette organisation permet d'assurer une couverture départementale plus importante.

L'activité du service en 2018 a été très dense et diversifiée, tant dans le domaine judiciaire que dans le domaine technique. Elle se répartit notamment autour de 3 pôles dédiés à la police, à la connaissance en matière de faune sauvage et d'appui technique aux politiques de l'eau et de la biodiversité.

La police constitue l'activité majeure du service. À elle seule, elle représente plus de 54 % du temps passé par les agents. La police de la chasse et le contre-braconnage, la protection des espaces naturels ou encore la lutte contre les atteintes aux espèces protégées en constitue le pilier principal.

En 2018, ce sont 93 procédures judiciaires mettant en cause 108 personnes qui ont été relevées. Les principales infractions à la réglementation de la chasse concernent les manquements aux dispositions de votre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique notamment en terme de sécurité, le Prélèvement Maximal Autorisé de la Bécasse des bois, le plan de chasse ou encore le non-respect des modes et moyens autorisés à la chasse ou dans le cadre de la destruction des animaux nuisibles. En 2018, près de 800 chasseurs ont été contrôlés et 926 acteurs du monde de la chasse ont été contactés par notre service. Les nouvelles prérogatives judiciaires accordées aux inspecteurs de l'environnement ont permis de relever de multiples infractions liées au trafic des espèces protégées sur le territoire national ou menacées d'extinction par le commerce.

En ce qui concerne la connaissance en matière de faune sauvage, elle se concrétise par un travail autour des réseaux nationaux de l'établissement dans lesquels s'inscrivent pleinement les Fédérations Départementales des Chasseurs. Les suivis des populations de Bécasses, de Bécassines, d'oiseaux d'eau ou de passage, ainsi que les études sur les colombidés sont les principales activités techniques du service.

L'appui technique aux politiques de l'eau et de la biodiversité se traduit par une implication du service dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). Dans le cadre de programmes visant à l'éradication de certaines espèces non indigènes telles que l'Ibis sacré ou encore l'Erismaire à tête rousse, des prospections sont régulièrement menées sur le terrain. Issus de spécimens échappés de captivité, ces espèces constituent un danger pour la survie d'espèces autochtones (cas pour l'Erismaire à tête blanche). Enfin, le service départemental assure la gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Béniguet dans l'archipel

de Molène. Y sont notamment mis en place des suivis d'espèces patrimoniales telles que le Grand gravelot ou l'Huïtrier pie. Des mesures de police accompagnent la protection de ces espèces notamment lors de la nidification.

Compte tenu de l'actualité, l'ONCFS trouve sa place dans le domaine sanitaire. Tant dans la gestion et la collecte des animaux que de l'application de la police sanitaire liée à la faune sauvage, le service départemental travaille en concertation avec la DDPP et la FDC du Finistère, notamment au travers du réseau SAGIR. Cette activité sera amenée à se développer progressivement.

L'année 2019 sera une année de transition pour l'ONCFS puisqu'au 01 janvier 2020, un nouvel établissement national à caractère administratif fusionnant les effectifs de l'ONCFS et de l'AFB verra le jour. Cet établissement aura une forte implication dans la protection de la biodiversité et de ses habitats.

Oui les missions vont évoluer, oui nous sommes et seront peut-être moins présents qu'il y a plusieurs années, mais sachez, Monsieur le président, que vous trouverez toujours une oreille attentive auprès de mon service.

André SERGENT / Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Il salue l'ensemble des présents.

C'est avec plaisir que je suis devant vous ce matin, même si Daniel, quand tu m'avais donné cette date, je t'avais dit que j'y serais peut-être ou peut-être pas. Car depuis, il y a eu des élections à la chambre d'agriculture. Effectivement j'étais à la tête d'une liste portée par la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs de ce département. Et nous avons été élus. Et suite à cela, j'ai été élu à la Chambre d'agriculture régionale, Jean-Hervé Caugant, me remplaçant à la Chambre d'agriculture du Finistère.

En étant devant vous aujourd'hui, je souhaite parler de sujets qui me semblent importants, et bien sûr le sujet du Sanglier. Daniel, tu te rappelles l'année dernière, vous aviez choisi d'aborder ce thème dans votre assemblée générale, suite à des discussions que nous avons eu, et notamment concernant la problématique de la PPA. Sachez que cette PPA sévit à la échelle mondiale de façon dramatique. Nous n'avons pas de chiffres précis, mais les éléments que nous avons indiqués que un quart de la production porcine mondiale serait en train de disparaître par cette maladie. Au point que même la FAO s'en inquiète.

Alors on dit que le malheur des uns fait le bonheur des autres. En effet, il se trouve que les producteurs de porcs, dont je fais partie, subissaient depuis un an des cours très compliqués. Or, depuis un mois précisément, le prix du porc a augmenté de 20%, et sans doute que cela continuera à augmenter. Concernant la maladie, il ne faudrait surtout pas qu'elle vienne chez nous, et pour ça, votre représentant national a dit le bien qu'il pensait de notre ministre de l'Agriculture, et je dis la même chose. Dès qu'il a pris les choses en main pour la protection du pays, tout est allé vite, et dans le bon sens. Et heureusement parce que, et le président de l'Assemblée nationale le sais très bien, si cette maladie devait sévir chez nous, ce serait terrible pour les producteurs et pour toute l'activité

économique autour de cette production, particulièrement forte en Bretagne. C'est pourquoi ce sujet du Sanglier est très important, et je considère que le travail que nous avons fait ensemble, et surtout que vous avez fait, a bien fait avancer les choses pour notre protection.

De notre côté, je vois dans certains territoires finistériens, la baisse des effectifs bovins et des fonds de vallées qui se ferment. Il y a un intérêt économique à utiliser les fonds de vallées, nos parents et grands-parents le faisaient. Mais dès lors que les bovins disparaissent de certains territoires, il n'y a plus d'intérêt à le faire pour les agriculteurs. C'est la raison pour laquelle, avec la FDSEA nous sommes en train de travailler pour imaginer de mettre en place un système d'aides aux agriculteurs qui entretiennent ces espaces et qui n'ont plus de vocations économiques en tant que telles. C'est important car si ces territoires partent en friche, le Sanglier pourra gîter. De l'autre côté, nous avons plus de céréales et moins de bovins, ce qui lui fournit là-aussi de la nourriture. Il nous faut donc travailler ensemble dans les territoires finistériens.

L'autre sujet dont je voulais parler est le Choucas des tours qui pose de véritables problèmes dans certains territoires. Depuis un an, même les maires ruraux alertent fortement sur des invasions de Choucas. Je remercie les services de l'État qui ont pu nous donner certaines possibilités, mais sont-elles suffisantes ? Quoi qu'il en soit nous ne restons pas sans rien faire pour chercher les bons leviers et les bonnes solutions.

Je voudrais évoquer également, comme vous, le sujet des activistes. J'ai apprécié vos propos lorsque vous parliez de « chasse-bashing », car nous aussi parlons d'« agri-bashing ». Nous subissons une déferlante, on ne comprend plus ce qui se passe. Cela fait beaucoup de mal, notamment à nos familles d'agriculteurs, car cela touche l'humain dans ces affaires. Et si encore cela était juste et vérifié, pourquoi pas ! Car, comme vous, dans la population agricole nous ne sommes pas tous parfaits. Mais globalement les choses vont dans le bon sens.

Il faut que la ruralité se mobilise, si ce n'est pas « lutter », au moins communiquer, sur ce que l'on fait. La force des opposants, qui sont très peu nombreux, c'est les nouveaux médias et notamment les réseaux sociaux, où à partir d'une personne, on crée une grosse tache d'huile. Et ça va plus loin car, il y a un peu plus de dix dans notre département, avec le Conseil départemental et les services de l'État, l'on demandait aux agriculteurs de rouvrir les chemins de remembrement, parfois même des chemins privés, pour laisser les gens se promener, randonner, faire du vélo... Et je trouve que c'est très bien ! Sauf que, lorsque je vois, certains de ces activistes qui voudraient, en passant sur nos chemins, venir prendre des photos de traitements dans un champs, un tas de fumier qui n'est pas bien ou même une vache qui était en train de vèler... On se demande si on ne va pas les refermer. Car, lorsqu'on voit jusqu'où cela peut aller, on est inquiet.

Enfin Daniel, je pense qu'il faudra que nous parlions à l'échelle régionale des cohérences que nous pourrions apporter, d'un département breton à l'autre, sur le sujet de la chasse. J'entends mes collègues agriculteurs, notamment ceux qui sont limitrophes d'un autre département, sur un sujet comme le Sanglier par exemple, qui voient que les choses ne sont pas pareilles des deux côtés.

Enfin, et je le dit devant le président de la Fédération nationale, dans nos départements, dans notre région, les agriculteurs considèrent qu'ils ont besoin des chasseurs, et je sais que vous aussi vous avez besoin de nous, et sur un même territoire, on veut travailler ensemble. Il y a aussi des sujets sur lesquels nous ne sommes pas toujours d'accord. C'est pour cela qu'avec Daniel, nous nous

mettons autour d'une table, et Didier Goubil pourrait en témoigner, parfois ça cause fort. Mais c'est la façon qu'on a ici de voir les choses. Lorsqu'un sujet nous interpelle, on se voit, on discute et l'intérêt commun on le trouve. Et c'est comme cela que je vois encore les choses pour demain. Merci.

Richard FERRAND / Président de l'Assemblée nationale, député du Finistère

M. le président, cher Daniel Autret

M. le président de la Fédération nationale,

M. le secrétaire général,

M. le maire de Châteauneuf-du-Faou qui a ce privilège, qui est maintenant devenu une tradition, d'accueillir l'Assemblée générale de la Fédération des chasseurs dans sa belle commune,

M. le président régional de la Chambre d'agriculture,

Mesdames et Messieurs des représentants des différents organismes,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de saluer vos prédécesseurs. Parce que s'il est, Monsieur le président, une activité qui s'inscrit dans la tradition, c'est aussi parce qu'il y a une sorte de filiation, une forme de continuité. C'est pourquoi je veux saluer le président MENEZ et le président CREOFF, et avoir une pensée amicale pour le président Jean HOURMANT que nous savons empêché, par des motifs de santé, d'être parmi nous.

Je voudrais aussi saluer toutes celles et tous ceux qui sont ici, et qui prennent des responsabilités, parce qu'aujourd'hui plus que jamais, nous voyons bien combien nous avons besoin dans notre pays, de citoyens, de compatriotes qui s'engagent dans une activité collective, que ce soit une société de chasse, que ce soit une association, que ce soit dans la vie de nos communes, dans la vie syndicale. À cet égard, je salue aussi M. Thierry MERRET, qui est ici présent, qui est un grand militant syndical, nous le savons. Nous nous sommes parfois un peu « frottés » mais toujours avec respect. Parce que les engagés, c'est ce qui fait la force de notre pays, la force de notre démocratie. Et l'on sait aussi que lorsque l'on est engagé, on ne se satisfait pas de slogans, de mots simples. Parce que plus on s'investi plus on sait que les sujets que l'on a à traiter sont d'une grande complexité. Et nous partageons et échangeons sur les complexités, sur les difficultés. Nous avons entendu ce matin, sur un sujet comme la chasse, combien beaucoup de sujets sont entrelacés et combien ils ne se règlent pas en un claquement de doigts ou simplement par deux ou trois affirmations un peu rapides.

Alors permettez-moi aussi, cher Daniel, de dire que l'unanimité avec laquelle les délibérations sont adoptées m'a laissé rêveur. J'aimerais beaucoup que, dans d'autres Assemblées, on puisse comme cela, après avoir reçu le document, procéder à un vote unanime, ce qui montre la cohérence et la cohésion de votre belle assemblée.

Je voudrais aussi dire, à André SERGENT, mes félicitations. Puisque tout commence en Finistère, et je constate pour la deuxième fois, que c'est un responsable agricole finistérien qui a pris la responsabilité régionale, du devenir de la chambre d'agriculture. Cela me paraît fondamentalement juste, mais cela mérite quand même de le souligner, et de dire que cela fait notre fierté, à nous, finistériens.

Je voudrais évidemment évoquer en quelques mots, –parce que je sais que lorsque l'on s'exprime le dernier, on gagne toujours à être le plus bref – donc je voudrais dire qu'en effet les sujets évoqués, notamment la peste porcine, est un souci véritablement réel. C'est

vrai de dire que le ministre de l'Agriculture s'est mobilisé et a mobilisé toutes les forces en présence, pour éviter que cela ne vienne toucher notre pays. Car nous savons, nous bretons en particulier, qu'un certains nombres de pays, vers lesquels nous nous exportons, discernent, par région, les endroits où la peste porcine peut sévir. Mais que certains autres ne s'embarrassent pas de cela, et considèrent qu'à ce moment-là, toute exportation d'un pays où il y a, ne serait-ce qu'un seul cas, doit être bannie. Je vous laisse imaginer la catastrophe, car il n'y a pas d'autre terme, que cela pourrait représenter pour les centaines de familles d'agriculteurs, et ce que cela représenterait pour l'économie bretonne si, en effet, cette peste venait à être signalée dans notre territoire national. C'est pourquoi la mobilisation de toutes et de tous, la régulation déjà évoquée, mais surtout la protection de frontières actuelles agricoles, est devenue absolument une priorité nationale. Car le danger qui nous guette est un danger qui ferait extrêmement mal à nos agriculteurs et singulièrement à notre région.

J'ai bien entendu ce qu'a dit le président Willy SCHRAEN tout à l'heure sur la transformation qu'il porte, qu'il a appelé réforme, et qui est une véritable transformation en profondeur, et qui est opportune pour l'avenir de la chasse, et qui, comme il l'a souligné, a reçu le plein soutien du président de la République et, je crois pourvoir le dire, également de l'Assemblée Nationale, en tout cas dans une très large majorité. Ce qui a été dit sur la gestion adaptative, ce qui a été évoqué sur l'écocontribution, la nécessité de formation, sur le fait de prendre en compte par la régulation les exigences de l'environnement, et bien tout cela constitue une belle ambition qui mérite d'être portée. Et j'ai apprécié, Monsieur le président, votre expression sans langue de bois, sur les enjeux de la chasse, sur les dégâts de gibier, que vous avez évoqués tout à l'heure, et qui est un sujet extrêmement important. Car si ici, et je viens quasiment chaque année à cette Assemblée Générale, le sujet est évoqué de manière pacifique, fraternelle, - parce que le monde agricole et le monde de la chasse représente le même monde, c'est le monde de la ruralité vous l'avez dit, - il en reste pas moins qu'il faut en effet trouver à cet enjeu des réponses, trouver ensemble des solutions. Puisqu'on sait bien, que sur ces enjeux, il y a volonté d'œuvrer ensemble, de travailler ensemble et de ne pas faire un conflit entre les uns et les autres. Et donc je me félicite de la manière dont les choses sont abordées.

Vous avez évoqué évidemment le fait que cette transformation soit passée à l'Assemblée nationale. Et vous avez pu mesurer que tous vos efforts de conversions - si j'ai bien compris - de mon excellente collègue Madame POMPILI, commencent à porter leurs fruits. Donc continuez Monsieur le président, il ne faut jamais désespérer. Et, au-delà de telle ou telle personne, il y a une volonté politique de voir la réforme que vous portez aboutir, et par conséquent, je n'ai pas de doute sur le fait qu'elle puisse aboutir.

Alors vous évoquez les réticences du Sénat. Je ne vais pas me mettre dans le rôle du défenseur du président LARCHER, il n'en a pas besoin. Mais, il a un certain nombre d'avantages, d'abord c'est un chasseur, et puis par ailleurs ce n'est pas un perdreau de l'année. Donc, cette double faculté me laisse penser qu'il saura comprendre les enjeux. Et puis, si d'aventure, - au-delà de sa personne, parce que vous le savez, les présidents d'assemblées, nous essayons de faire en sorte que les différents groupes vivent à peu près bien ensemble, que l'intérêt général puisse triompher à la fin, - mais dans notre constitution, vous le savez, outre le président LARCHER, il y a le Sénateur PATRIA, qui ne manquera pas de porter les préoccupations qui sont les vôtres. Mais, au bout du bout, c'est l'Assemblée qui a le dernier mot. Mais enfin, c'est mieux lorsqu'on a le dernier mot ensemble, que lorsqu'on a le dernier mot tout seul. Mais enfin pour faire la Loi, il n'en reste pas moins que c'est l'Assemblée Nationale

qui a le dernier mot, et qui veillera à ce que les engagements pris par le président de la République, à votre endroit, soit tenus.

Je voudrais également dire un mot. J'ai entendu, je crois que c'est la première fois, parler anglais, on a parlé de « chasse-basching ». Et, je crois que c'est André, qui a parlé d' « agriculture-basching ». Mais moi ce qui me désespère un peu - enfin, qui me dit qu'il faut se lever encore plus tôt le matin, et se coucher encore plus tard le soir - c'est de combattre cette société du « bashing » vers laquelle progressivement, il me semble, nous nous orientons.

Mais le bashing c'est quoi ? Le bashing, c'est une certaine sottise alliée à l'intolérance. Cela signifie que l'on ne s'intéresse pas vraiment de ce que disent ou à ce que font les autres. Mais que l'on considère, après avoir lu vaguement un article de presse, une information, en général un bobard, sur les réseaux sociaux, pour se faire une opinion et soudain hurler avec les loups et décréter que : paysans pollueurs, chasseurs ceci et politiques pourris, fonctionnaires feignants... Je pourrais vous en faire une longue liste. Et donc, lorsque l'on est soi-même confronté, ou par groupe constitué, à ce qui devient une détestation, à ce qui devient une marque de haine, à ce moment-là, il faut prendre la mesure que c'est notre société qui est mise à mal et même notre République.

Au fronton de chaque mairie, comme ici à Châteauneuf-du-Faou comme ailleurs, on voit : liberté, égalité et surtout fraternité. Et la fraternité, c'est en bonne logique l'inverse du basching. L'inverse de la haine, l'inverse de la détestation. Et quand on voit des sentiments infondés, être amplifiés par toute une série de réseaux informatiques, parfois repris brutalement par les uns et par les autres, alors on assiste à des déchirements qui mettent à mal ce qui est notre pays, notre pays de liberté, notre pays de tolérance et au fond un certain art de vivre ensemble. C'est pourquoi là-dessus il faut faire attention. Et que lorsque que l'on voit un événement, le président SCHRAEN évoquait un accident de chasse par exemple, qui soudain devient une grande information, comme s'il en arrivait tous les jours, comme si la chasse était synonyme de ce type de drame, et bien on constate que cela devient vite une généralité. Et cela est insupportable. Parce que c'est à la fois, je le disais, une certaine sottise et une grande intolérance.

Là-dessus, nous allons agir. Nous allons prendre des dispositions légales. D'abord pour que sur les réseaux sociaux l'anonymat disparaisse, que l'on est au moins des personnes qui veulent communiquer, le fasse à visage découvert, que s'ils insultent, s'ils salissent, ils puissent être identifiés, interpellés et traduits en justice. La haine par l'anonymat, c'est la haine plus la lâcheté. Et cela, nous ne le voulons plus. Par conséquent, dès le mois de juin, un texte va être étudié à l'Assemblée nationale.

Cela veut dire aussi que nous toutes et tous nous devons cultiver une certaine distance, prendre les choses avec recul. Non pas devenir complotistes, en disant, on nous ment tout le temps, ce n'est pas ça. Mais prendre assez de distance pour se faire un jugement pondéré sur ce qui nous est parfois jeté en pâture, à un rythme de plus en plus fou. Puisqu'une information, nous n'avons même pas le temps de la traiter avec notre cerveau, qu'elle est chassée par une autre et que l'on en garde souvent un souvenir tronqué. Voilà un point sur lequel je voulais insister devant vous.

Je voulais aussi vous dire que j'ai un attachement sincère à ce que vous faites, à ce que vous êtes. D'abord, et pas seulement, parce que je suis un enfant du monde rural, un élu du monde rural parce, monsieur le Président, je suis au moins autant ici comme député de la circonscription qui s'étend de Carhaix jusqu'à Crozon, et même Ouessant donc, c'est la ruralité du Finistère, si je puis dire, pas exclusivement mais le centre Finistère est la zone

incontestablement la plus rurale de notre département. Et vous dire combien je suis attaché à ce que vous avez appelé les valeurs rurales c'est-à-dire une manière de vivre dans la compréhension, même si des choses se sont parfois dégradées par l'incompréhension justement sur la manière de vivre dans les zones rurales. Et aussi sur le fait qu'il y a une authentique proximité, il y a un authentique dialogue. Si on veut se voir, on voit le voisin, on ne fait pas un twitt, ou on ne fait pas une déclaration sur Facebook. Il y a une relation avec les élus qui est une relation de proximité, parce que tout le monde connaît un conseiller municipal, un adjoint ou Monsieur le maire ou le conseiller départemental, le député que sais-je. Il y a une manière de dialoguer, et de partager à la fois les joies, les difficultés, qui est saine. Et c'est justement lorsque l'on se tient éloigné de ces réalités que l'on en conçoit des regards ou des conceptions qui sont erronées, et qui font que sans doute un certain nombre de choses sont mal comprises par nos compatriotes qui ne les connaissent pas ou ne les pratiquent pas.

Vous avez, les uns les autres fait allusion à certaines minorités très agissantes qui voudraient mettre en cause l'agriculture, son élevage et le fait que l'on abatte un certain nombre de bêtes pour se nourrir. Ce qui est quand même une activité historique de l'homme. Vous êtes remontés fort loin dans l'histoire pour expliquer au fond ce qu'était le cycle de la vie. Et là encore, je crois que vouloir greffer des points de vue totalement idéologiques sur des pratiques, qui sont des pratiques humaines, est quelque chose à la fois de dangereux, en tout cas ce à quoi nous nous opposons, et qui procède une forme de négation de la société, telle qu'elle a été bâtie à la fois par nos prédécesseurs, par nos parents, nos grands-parents, mais dont nous voulons aussi tout en l'améliorant, conserver les fondamentaux.

Alors évidemment que personne n'est insensible, cela va de soi, aux enjeux écologiques d'aujourd'hui. Au premier chef les agriculteurs, les chasseurs qui sont, très directement au contact de la nature, et qui n'ont pas nécessairement de leçons à recevoir. Qu'il y ait ensuite des débats, des dialogues, qu'il y ait des échanges, mais, on le fait. Lorsque la Bretagne était stigmatisée sur la qualité de l'eau, la reconquête de la qualité de l'eau, à qui la doit-on ? On la doit d'abord aux agriculteurs, aux élus, et à tous les acteurs qui se sont mobilisés pour que justement, cette qualité de l'eau soit reconquise. Par conséquent, il ne faut pas cultiver plus avant les antagonismes entre les uns, qui seraient en quelque sorte les pollueurs, et les autres qui seraient les donneurs de leçon. Ceci n'a aucun avenir.

Ce qu'il faut savoir, c'est renouer avec cet esprit de tolérance, qui fait que lorsqu'un problème surgit dans notre société, et il y en a, - tous les responsables ici le savent - et bien il faut les traiter. Chacun peut exposer une hiérarchie différente de ses préoccupations, parce que tout le monde n'a pas la même sensibilité, le même regard sur le monde. Mais la volonté d'aboutir, elle passe par l'écoute de l'autre, par sa tolérance et par le fait de trouver des solutions ensemble. Car lorsque des solutions ne sont pas trouvées, par un consensus dynamique, alors ça reste des slogans, au mieux ça fait des « manifs », mais des résultats ça n'en donne jamais.

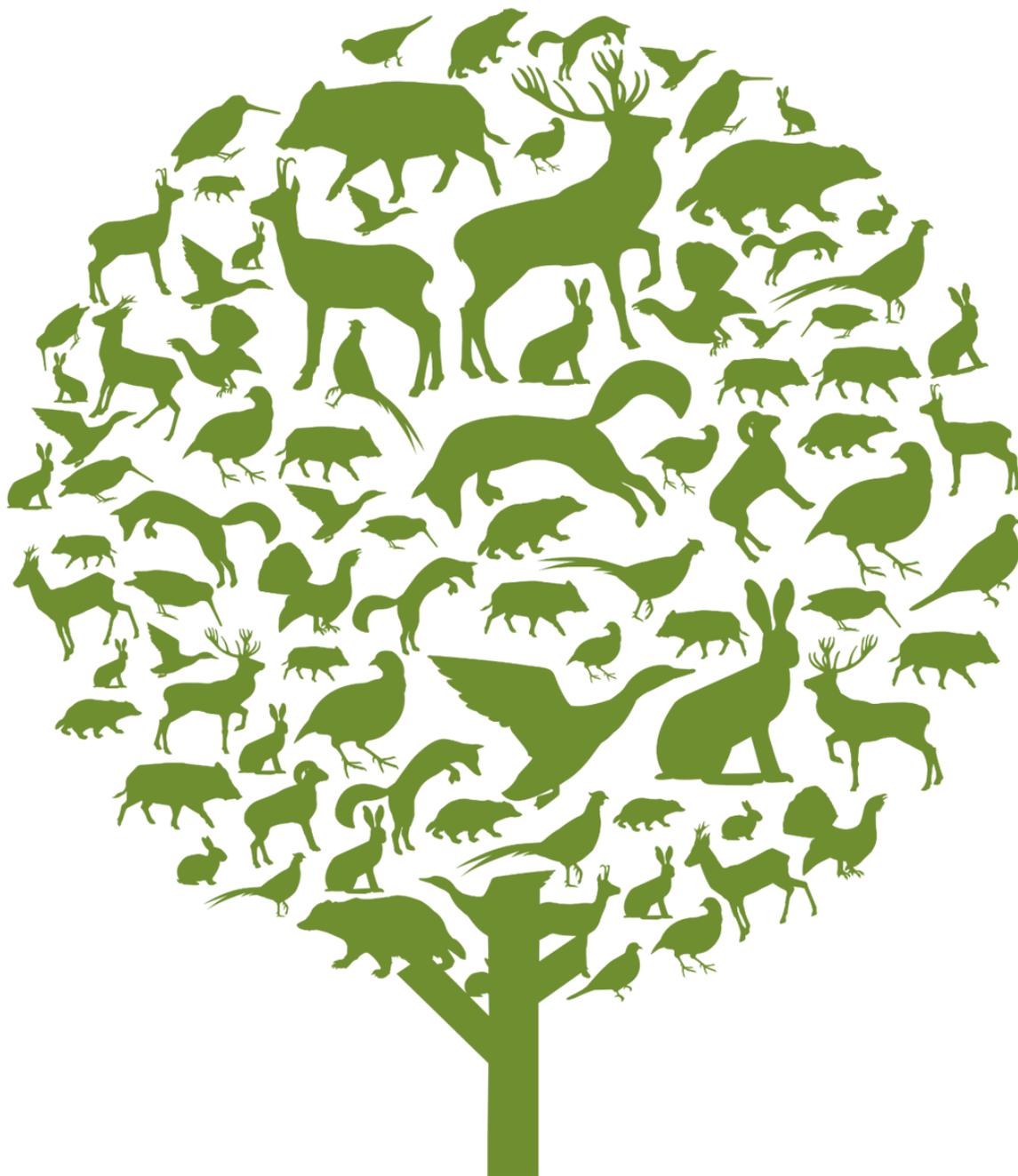
C'est pourquoi je milite pour que, ces minorités agissantes, et qui savent capter l'attention médiatique, qui savent interpeller l'esprit public, soient clairement considérées pour ce qu'elles sont : des minorités qui portent une idéologie, mais qui ne recouvrent pas la réalité française, ni même la réalité bretonne.

Et là nous avons tous un travail collectif pour porter cela, pour faire comprendre cela, au plus grand nombre de nos compatriotes. Et évidemment, ne pas considérer que des groupuscules, parce qu'ils seraient bruyants, parce qu'ils créeraient des faits divers, qui ensuite leur vaut la une des journaux, représenteraient quelques majorités.

Moi j'ai appris à l'école qu'un groupuscule, ce n'est pas une majorité. Et la démocratie elle, c'est une majorité.

Voilà Mesdames et Messieurs, en quelques mots ce que je voulais vous dire. Vous assurez que, à l'Assemblée nationale, lorsque nous ferons le match retour après le Sénat, nous veillerons à ce que le Sénat - et j'espère que non - n'est pas amputé le travail que nous avons réalisé en première lecture. Vous dire profondément mes remerciements de m'avoir convié à votre Assemblée générale. Et vous dire que, ne doutez pas d'une chose, beaucoup d'élus de France qui font parfois l'objet aussi de bashing, sont des françaises et des français engagés, qui sont très conscients des enjeux du monde rural, qui sont très conscients des enjeux à la fois, de la chasse, de la pêche - et je salue son représentant -, et de l'agriculture, et qui y sont profondément attachés, autant que vous, et c'est pourquoi ils sont fiers de porter votre voix, là où ils siègent.

Vive la chasse, vive le Finistère, et surtout vive la fraternité républicaine.



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE

18, rue Turgot / 29337 Quimper / 02 98 95 85 35
federation.chasseurs29@fdc29.com
www.chasserenbretagne.fr/fdc29